

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



RAPPORT D'EVALUATION DU PROJET DE FINANCEMENT ADDITIONNEL POUR LA PHASE III DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES BASSES TERRES DU LESOTHO – FINANCEMENT ADDITIONNEL

ROYAUME DU LESOTHO

Le présent document ne peut être divulgué avant son approbation par le Conseil d'administration que si le pays concerné y consent par écrit. Sans ce consentement, il ne le sera qu'après examen et approbation du Conseil d'administration, conformément à la Politique de divulgation et d'accessibilité de l'information (DAI) de la BAD.

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



**RAPPORT D’EVALUATION DU PROJET DE FINANCEMENT ADDITIONNEL
POUR LA PHASE III DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU ET
D’ASSAINISSEMENT DES BASSES TERRES DU LESOTHO – FINANCEMENT
ADDITIONNEL**

ROYAUME DU LESOTHO

AHVP/RDGS/AHWS/RDCS

Juin 2026

Document traduit

Vice-président (par intérim)	Martin Fregene
Directeur général	Kennedy Mbekeani, RDGS
Directeur sectoriel	Mtchera Chirwa, AHWS
Chef de division	Mecuria Assefaw, AHWS2
Cheffe de bureau pays	Moono Mupotola, DDG, RDCS
Chef d'équipe	Herbert Chinokoro, Ingénieur supérieur en eau et assainissement, AHWS2
Équipe du projet	Godfrey Kaijage, Spécialiste supérieur en gestion financière, SNFI.2
	Pelotshweu Rammidi, Spécialiste principale de la passation de marchés, SNFI.1
	Kalumba Mkandawire, Chargé supérieur des opérations de passation de marchés, SNFI.3
	Cynthia Nyakeri, Économiste pays supérieure, ECCE2
	Devota Kishosha, Chargé des décaissements, FIFX3
	Roberta Mhango, Chargée supérieure de l'environnement, SNSC
	Moses Tembo, Ingénieur principal en eau et assainissement, AHWS2
	Nikita Dennis Joseph, Consultante, Fragilité et résilience, RDTs
	Daniel Ogot, Chargé supérieur des sauvegardes sociales et de la conformité, SNSC
	Stephen Oke, Conseiller juridique principal, PGCL1
	Pilila Chongo, Consultante, sauvegardes environnementales, SNSC
	Richard Osaliya, Consultant, protection sociale, SNSC
	Mkhululi Malinga, Analyste financier supérieur, AHWS2
	Elita Chayala, Consultante genre, AHGC1
	Constant Adeniyi, Consultant en changement climatique, PECG
	Yolanda Acerlina, Consultante en chef et chargée de programme pays, RDCS
Pairs évaluateurs	Caroline Adhiambo, Chargée principale de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement
	John Ng'ambi, Analyste supérieur des questions d'éducation, AHDD2
	Jospeh Byamugisha, Spécialiste supérieur en gestion financière, SNFI4
	Ephraim Banda, Ingénieur supérieur en eau et assainissement, AHWS2

ÉQUIVALENTS MONÉTAIRES

Taux de change en vigueur au 30/04/2026

Unité monétaire ¹	Équivalent
1 unité de compte	1,38187 [USD]
1 USD	0,72366 [UC]
1 unité de compte	22,73096 [LSL]

EXERCICE BUDGÉTAIRE

1 ^{er} avril – 31 mars

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	2 204,62 livres (lbs)
1 kilogramme (kg)	2,20462 lb
1 mètre (m)	3,28 pieds (ft)
1 millimètre (mm)	0,03937 pouce (")
1 kilomètre (km)	0,62 mile
1 hectare (ha)	2 471 acres

¹ Veuillez ajouter toute autre devise étrangère ou monnaie nationale pertinente pour le projet, ainsi que leurs équivalents en devises.

SIGLES ET ACRONYMES

AOO	Appel d'offres ouvert	LLWSDP	Projet de développement des ressources en eau et d'assainissement des basses terres du Lesotho
BAD	Banque africaine de développement	LLWSS	Système d'approvisionnement en eau des basses terres du Lesotho
BEI	Banque européenne d'investissement	LNOB	Ne laisser personne pour compte
BPM	Méthodologie de passation de marchés de la Banque	LRP	Plan de restauration des moyens de subsistance
BPS	Système de passation de marchés de l'Emprunteur	LTWSS	Stratégie à long terme d'approvisionnement en eau et d'assainissement
BWMA	Agence de gestion de l'eau en vrac	MEP	Manuel d'exécution du projet
CCS	Système de lutte contre le changement climatique	MRN	Ministère des Ressources naturelles
CDN	Contribution déterminée au niveau national	NOCES	Note de conformité environnementale et sociale
CoW	Commissaire à l'eau	NSDP	Plan stratégique national de développement
CPIA	Évaluation des politiques et des institutions des pays	ODD	Objectifs de développement durable
CPP	Comité de pilotage du projet	ODP	Objectif de développement du projet
CRFA	Évaluation de la résilience et de la fragilité du pays	OFID	Fonds de l'OPEP pour le développement international
CWIS	Assainissement inclusif à l'échelle de la ville	OSC	Organisation de la société civile
DIP	Domaines d'intervention prioritaires	PAP	Personnes affectées par le projet
DIPED	Fonds koweïtien pour le développement économique arabe	PAR	Plan d'action de réinstallation
DoE	Département de l'Environnement	PARC	Plan d'action de réinstallation complète
DRWS	Département de l'approvisionnement en eau en milieu rural	PCN	Note conceptuelle de projet
DSP	Document de stratégie pays	PD	Partenaires de développement
DWA	Département des affaires hydriques	PEA	Politique en matière d'eau et d'assainissement
EIES FAD	Évaluation de l'impact environnemental et social Fonds africain de développement	PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
EIES FAD CPP	Évaluation de l'impact environnemental et social Fonds africain de développement Comité de pilotage de projet	PI	Projet initial
		PIB	Produit intérieur brut
CRFA	Évaluation de la résilience et de la fragilité du pays	RAP	Rapport d'achèvement de projet
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social	REP	Rapport d'évaluation de projet
FdF	Formation des formateurs	S&E	Suivi et évaluation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	SBQ	Sélection basée sur les qualifications des consultants
FSD	Fonds saoudien de développement	SEAH	Exploitation et harcèlement sexuels
GBF	Gestion des boues de vidange	SFQC	Sélection fondée sur la qualité et le coût
FX	Devise étrangère	SIGIF	Système intégré de gestion de l'information financière
GAP	Plan d'action pour l'égalité des genres	SSI	Système de sauvegarde intégré
SGF	Système de gestion financière	TdC TRIE	Théorie du changement Taux de rentabilité interne économique
AGC	Augmentation générale du capital	TRIF	Taux de rentabilité interne financier
GES	Gaz à effet de serre		
GoL	Gouvernement du Lesotho	SD	Stratégie décennale de la Banque
GRM	Mécanisme de règlement des plaintes	UC UE	Unité de compte Union européenne
IDA	Association internationale de développement	CEP	Cellule d'exécution de projet
IQFPR	Rapport financier intermédiaire trimestriel	VAN	Valeur actualisée nette
LC	Monnaie nationale	VBG	Violence basée sur le genre
LCS	Sélection au moindre coût	WASCO	Water and Sanitation Company
LDCF	Fonds pour les pays les moins avancés	WASH	Eau, assainissement et hygiène
LEWA	Autorité de l'électricité et de l'eau du Lesotho		

FICHE D'INFORMATION SUR LE PROJET

INFORMATIONS SUR LE CLIENT

Intitulé du projet auquel est destiné le financement additionnel	Projet de développement des ressources en eau et d'assainissement des basses terres du Lesotho – Financement additionnel pour la phase III
Intitulé du projet initial	Phase III du Projet de développement des ressources en eau et d'assainissement des basses terres du Lesotho
Secteur	Eau et assainissement
Emprunteur	Royaume du Lesotho
Instrument du projet	Prêt FAD-16
Agence d'exécution	Ministère des Ressources naturelles

CONTEXTE NATIONAL ET STRATÉGIQUE

Période couverte par le Document de stratégie pays :	2025-2030
Priorités du Document de stratégie pays soutenues par le projet :	i) Réalisation d'infrastructures durables et de qualité pour promouvoir l'industrialisation ; et ii) renforcement des capacités institutionnelles et humaines afin d'améliorer l'efficacité du secteur public et de renforcer la compétitivité.
Programme gouvernemental (DSRP, PND ou équivalent) :	Le Plan stratégique national de développement (NSDP II), 2018-2019 – 2022-2023, prorogé jusqu'en 2027-2028
Classification du projet :	High 5 : Améliorer la qualité de vie des populations africaines et soutenir « l'industrialisation de l'Afrique » Sous-thèmes : 5.1 (accès à l'eau potable), 5.2 (assainissement et égouts), 5.3 (gestion des ressources en eau) et 5.4 (renforcement et réforme du secteur de l'eau)
	Point cardinal n° 4 : Construire des infrastructures résilientes au climat et créer une plus forte valeur ajoutée à partir des ressources naturelles
	ODD 6 : Eau propre et assainissement : cibles 6.1, 6.2, 6.4, 6.5 et 6.6
	Pilier 1 du FAD-16 : Infrastructures durables, résilientes au changement climatique et de qualité ; et Pilier II : Gouvernance, renforcement des capacités et gestion durable de la dette.
Évaluation des performances et des institutions du pays ² :	3,46 ³
Projets à risque dans le portefeuille national :	(50 % des opérations signalées comme à problèmes) (21 mai 2026)

² Obtenir la note CPIA ici - [Évaluation des politiques et des institutions nationales \(afdb.org\)](https://afdb.org/evaluation-des-politiques-et-des-institutions-nationales) (VPN requis)

³ 2023

CATÉGORISATION DU PROJET

Catégorisation des risques environnementaux et sociaux	Projet initial	Catégorie 1, 11 mai 2022
	Projet global⁴	Catégorie 1
Le projet implique-t-il une réinstallation involontaire ?	Projet initial	Oui
	Projet global	Oui
Catégorisation des sauvegardes climatiques :	Projet initial	Catégorie 2 en raison de sa vulnérabilité aux risques hydrométéorologiques (inondations, sécheresses et érosion des sols). Le Projet dans son ensemble est considéré comme un investissement direct dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à faible intensité carbone et est aligné sur l'Accord de Paris, conformément à l'approche transactionnelle conjointe des Banques multilatérales de développement (JMDB).
	Projet global	Catégorie 2 du fait de sa vulnérabilité aux risques hydrométéorologiques (inondations, sécheresses et érosion des sols). Le Projet dans son ensemble est considéré comme un investissement direct dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à faible intensité carbone et est aligné sur l'Accord de Paris, conformément à l'approche transactionnelle conjointe des Banques multilatérales de développement (JMDB).
Évaluation du prisme de fragilité :	Projet initial	Oui
	Projet global	Oui
Catégorisation selon le système de marqueurs de genre :	Projet initial	Catégorie 2
	Projet global	Catégorie 2

INFORMATIONS CLÉS SUR LE FINANCEMENT DU FAD

Taux d'intérêt (projet de FA, projet initial) :	(sans objet) ; (1 % du solde du prêt décaissé par an)
Commission de service (projet de FA, projet initial) :	(1 %) du solde du prêt décaissé par an en UC) ; (0,75 % du solde du prêt décaissé par an)
Commission d'engagement (projet de FA, projet initial) :	(0,75 % du solde du prêt non décaissé) ; (0,5 % du solde du prêt non décaissé)
Durée (projet de FA, projet initial) :	(50 ans (y compris le différé d'amortissement), à compter de la date du contrat de prêt) ; (30 ans, y compris le différé d'amortissement, à compter de la date du contrat de prêt)
Différé d'amortissement (projet de FA, projet initial) :	(10 ans, à compter de la date du contrat de prêt) ; (5 ans, à compter de la date du contrat de prêt)

⁴ Le projet global correspond au projet initial + le financement additionnel (FA)

Source	Montant (en millions)		Instrument de financement
	UC	USD	
Fonds africain de développement	10,00	13,8	Prêt FAD-16
Contribution de contrepartie du Gouvernement :	1,11	1,54	En nature
Coût total du projet :	11,11	15,34	
Financement additionnel du Groupe de la Banque en pourcentage du coût total initial du projet	100 %		
Motif(s) du financement additionnel (cochez toutes les cases qui s'appliquent)	☐ Déficit de financement ; ☐ Dépassement de coûts ; ☒ Passage d'un projet à l'échelle ⁵ ; ☐ Modification d'un projet. ☐ Opération d'urgence ou post-urgence		

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET COMPOSANTES DU PROJET

Objectif de développement du projet de FA :	Améliorer la qualité, l'accessibilité et la durabilité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement améliorés dans le district de Butha Buthe et renforcer la résilience face aux effets du changement climatique
Composantes du projet de FA :	Composante 1 : Réalisation d'infrastructures d'approvisionnement en eau résilientes au changement climatique et à faible intensité carbone, [7,34 millions d'UC]
	Composante 2 : Amélioration des services d'assainissement [0,63 million d'UC]
	Composante 3 : Renforcement des institutions, des capacités et gestion du projet [2,03 millions d'UC]

CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROJET JUSQU'À L'APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identification :	Sans objet
Mission de préparation :	du 5 au 15 août 2025
Approbation de la NCP :	6 novembre 2025
Mission d'évaluation :	3 février au 6 février 2026
Date prévue pour la présentation au Conseil d'administration :	22 mai 2026
Entrée en vigueur :	20 juin 2026
Période d'exécution du projet :	30 mai 2026 – 31 juillet 2029

⁵ Trois localités supplémentaires et leurs environs

Revue à mi-parcours prévu :	30 décembre 2027
Date d'achèvement du financement additionnel du projet :	31 juillet 2029
Date de clôture du financement additionnel du projet :	31 décembre 2029
Date de clôture du projet initial :	31 décembre 2028

TABLE DES MATIÈRES

1	CONTEXTE	1
2	FINANCEMENT ADDITIONNEL	3
A.	JUSTIFICATION	3
B.	RESULTATS ATTENDUS.....	6
C.	COUTS REVISES DU PROJET ET MODALITES DE FINANCEMENT	8
D.	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	10
3	FAISABILITÉ DU PROJET	15
A.	ANALYSE TECHNIQUE	15
B.	ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE	16
C.	SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....	17
D.	AUTRES PRIORITES TRANSVERSALES.....	20
4	INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	24
A.	INSTRUMENT JURIDIQUE.....	24
B.	CONDITIONS LIEES A L'INTERVENTION DU FONDS.....	24
C.	CONFORMITE AUX POLITIQUES DU FONDS	26
5	RECOMMANDATION.....	27
6	CADRE DE RÉSULTATS	I
7	NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES).....	VII
8	LISTE DE CONTRÔLE DU FINANCEMENT ADDITIONNEL	X

1 CONTEXTE

1. Projet initial (PI). La phase III du Projet de développement des ressources en eau et d'assainissement des basses terres du Lesotho (LLWDSP III), qui bénéficiera du financement additionnel (FA), est conçue pour couvrir des interventions critiques et urgentes en matière de réalisation d'ouvrages d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le district de Butha Buthe et dans 12 localités environnantes. Le coût initial du projet s'élevait à 87,19 millions d'UC (soit 117,71 millions de dollars), la contribution de la Banque au financement dudit projet étant de 10 millions d'UC. La Banque a mobilisé aux fins du projet initial un cofinancement de 69,78 millions d'UC (soit 94,2 millions de dollars sur le coût total, représentant 80 % dudit coût) auprès de cinq bailleurs de fonds arabes. Ce sont : la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) (20 millions de dollars), le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (13 millions de dollars), le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) (30 millions de dollars), le Fonds saoudien pour le développement (11,2 millions de dollars) et le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement (20 millions de dollars). La part de la Banque dans le LLWDSP III a été approuvée le 30 novembre 2022 et est entrée en vigueur le 27 février 2023. L'entité en charge de l'exécution du projet est le Commissaire à l'eau (CoW) rattaché au ministère des Ressources naturelles (MRN). Le projet a pour objectif global de développement d'améliorer la qualité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans le district de Butha Buthe, l'accès à ceux-ci et leur gestion durable, ainsi que leur résilience face aux effets du changement climatique. Il a pour objectifs spécifiques ceux énoncés ci-après, à savoir : i) réaliser des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement résilientes au changement climatique afin d'améliorer l'accès de 126 380 personnes à l'approvisionnement en eau et de 69 500 personnes à des services d'assainissement améliorés ; et ii) renforcer les performances des agences du secteur afin d'améliorer la prestation de services dans le district de Butha Buthe et les localités environnantes.

2. L'exécution du projet initial est jugée satisfaisante, affichant un respect total de l'ensemble des clauses du prêt, y compris les exigences en matière d'audit, de gestion financière et d'établissements de rapports sur les sauvegardes environnementales et sociales. Le tout dernier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et les résultats (IPR), achevé au cours des six derniers mois, confirme cette trajectoire positive. En effet, il attribue une note de 3 (satisfaisant) tant à l'objectif de développement (OD) qu'à l'état d'avancement de la mise en œuvre (IP). Du point de vue de l'OD, le projet continue de présenter un alignement stratégique solide sur le Plan national de développement stratégique (NSDP II) 2018-2019 – 2022-23 du Lesotho, prorogé jusqu'en 2027-2028. Il contribue directement à la réalisation des priorités du pays en matière de gestion et de développement efficaces et efficients des ressources en eau afin de maximiser les avantages socio-économiques. Le projet s'aligne, en outre, sur la Politique du Lesotho en matière d'eau et d'assainissement (LWSSP, 2007), la Loi sur l'eau (2008) et la Stratégie à long terme pour l'eau et l'assainissement (LTWS, 2014). Ensemble, ces instruments définissent les bases politiques et réglementaires nécessaires à la réalisation des objectifs du NSDP II et des ODD liés au secteur de l'eau.

3. Le projet a accusé des retards dus aux longs délais de traitement de la passation des marchés, aux contraintes budgétaires affectant les services de consultant pour réviser la conception (financés par la Banque) et au temps nécessaire pour actualiser l'étude d'impact environnemental et social (EIES) et le plan d'action de réinstallation (PAR). L'EIES mise à jour, couvrant tant les localités initiales que les localités priorisées dans le cadre du financement additionnel (FA), a reçu l'autorisation du ministère de l'Environnement le 14 octobre 2025 et a été publiée le

13 novembre 2025 sur le site web de la Banque. En dépit de ces retards initiaux, qui ont désormais été résorbés, l'avancée de la mise en œuvre a été considérablement accélérée ces six derniers mois. En effet, les documents relatifs aux activités relevant du cofinancement arabe, comprenant le contrat principal relatif au réseau de transport, ont été signés le 19 août 2025, et l'entrepreneur a finalisé sa mobilisation et démarré les travaux au mois de mars 2026. Parallèlement, l'autre contrat majeur de travaux financé par les cofinanciers arabes et ayant trait à la conception et à la construction de la station de traitement des eaux (WTP) a été signé le 5 mars 2026 et les travaux ont débuté en avril 2026. Les cofinanciers arabes ont engagé la totalité de leur financement.

4. En ce qui concerne le financement initial de la Banque, le/la consultant(e) chargé(e) de la révision de la conception du projet initial est désormais pleinement mobilisé(e) et s'attelle à finaliser les plans du réseau de distribution ainsi que les documents d'appel d'offres. Il devrait soumettre les avant-projets techniques définitifs d'ici fin mai 2026 et finaliser les documents d'appel d'offres d'ici mi-juin 2026, ce qui place le projet en bonne position pour lancer l'appel d'offres y afférent en temps utile. La procédure de passation de marché pour le recrutement de l'entrepreneur chargé des réseaux de distribution d'eau devrait débiter d'ici la mi-juillet 2026. Au 30 avril 2026, le taux de décaissement s'élevait à 17,9 %. Les niveaux d'engagement dans les différentes catégories de dépenses témoignaient également d'une dynamique croissante. Ils se traduisent par un taux de 63 % pour les services, de 17 % pour les travaux, de 90 % pour les biens, de 67 % pour les charges d'exploitation et de 28 % pour les coûts divers. Le projet a déjà enregistré des premiers résultats positifs dans les activités non techniques liées au volet « renforcement des institutions et des capacités », produisant d'ores et déjà des résultats solides sur le plan social, comportemental et en matière de capacités. Il en résultera une accélération de l'impact une fois que les ouvrages seront construits et mis en service. Certes le projet a accusé un retard sur le calendrier, mais il est passé avec succès de la phase de planification et d'approbation à celle de la préparation à la mise en œuvre. Cette évolution a été marquée par l'accélération des travaux majeurs à partir du début de l'année 2026 et la forte augmentation anticipée des décaissements à partir de 2026, alignées en cela sur l'exécution des travaux. S'il est vrai que le projet suit la trajectoire typique des grands projets d'infrastructure (« démarrage lent suivi d'une montée en puissance rapide »), il n'en demeure pas moins en bonne voie pour atteindre ses résultats, sous réserve d'ajustements apportés en fonction des progrès réalisés à ce jour pour surmonter les écueils initiaux.

5. Le projet initial est parvenu à un taux d'avancement physique global d'environ 20 %, enregistrant de solides performances dans la composante « renforcement des institutions et des capacités », tandis que les principaux volets consacrés à l'infrastructure n'en sont encore qu'à leur tout début (10 %). Ils sont cependant parfaitement positionnés pour une mise en œuvre rapide. Ces étapes clés témoignent de progrès manifestes et placent le projet en bonne position pour atteindre les objectifs fixés dans son rapport d'évaluation (REP). Le chemin critique est déterminé par le séquençage des ouvrages en amont (station de traitement d'eau et conduites d'adduction) qui permettent la construction et la mise en service du réseau de distribution d'eau. Les réseaux de distribution d'eau situés en aval, tant dans le projet initial que dans le financement additionnel, peuvent se chevaucher mais ne peuvent être mis en service sans qu'il n'y ait de stabilité du réseau en amont. Cela reflète la logique du programme définie dans le REP du LLWDSP III (en eau vrac → conduites d'acheminement → conduites de distribution). Ce séquençage a donc une incidence sur la mise en œuvre et l'avancement du projet, car le financement de la Banque pour les réseaux de distribution d'eau dans le projet initial (PI) ne pouvait démarrer rapidement sans la signature des contrats relatifs à la station de traitement d'eau et aux réseaux de transport et sans la réalisation d'avancée des travaux sur le terrain. Par conséquent, l'écart actuel entre les réalisations et les résultats attendus reflète un problème de calendrier et non une faiblesse dans la mise en œuvre.

2 FINANCEMENT ADDITIONNEL

A. Justification

6. L'organisme d'exécution (OE) a procédé à un examen exhaustif des études de faisabilité et des conceptions du système d'approvisionnement en eau en vrac datant de 2018, les actualisant et élaborant de nouveaux schémas de réseaux de distribution afin d'étendre la couverture aux zones de Butha Buthe auparavant non desservies. L'examen des plans d'approvisionnement en eau en vrac s'est achevé avec succès en 2024. Par la suite, les plans préliminaires pour les réseaux de distribution étendus ont été lancés en janvier 2025 et achevés en avril 2025. Les conceptions préliminaires ont révélé qu'il était essentiel de tenir compte de l'extension du périmètre résultant du déplacement du réservoir et de l'intégration de nouvelles localités afin de maximiser les résultats et les impacts du projet. Autrement, celui-ci risquait de ne pas atteindre l'impact escompté, laissant certaines parties de la population de Butha Buthe sans accès à des services d'eau potables sûrs et fiables. Suite à cette évaluation, un besoin de financement additionnel s'est fait sentir pour couvrir l'extension du périmètre, ce qui constituerait une amélioration stratégique de la portée et de l'efficacité du projet, garantissant l'inclusivité, préservant la viabilité à long terme des ouvrages d'approvisionnement en eau et renforçant considérablement l'impact du projet. Afin d'éviter les difficultés rencontrées par le projet initial pour réduire au minimum les retards de démarrage, les études techniques détaillées et les documents d'appel d'offres relatifs aux réseaux de distribution relevant du financement additionnel ont déjà été finalisés. Et, une passation anticipée de marchés est en cours dans l'optique de lancer les travaux et de garantir une accélération des taux de décaissement dans les trois mois suivant l'approbation.

7. En guise d'innovation dans le cadre du financement additionnel, la révision de la conception a accordé la priorité à l'optimisation des systèmes gravitaires, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des stations de pompage à forte consommation d'énergie. Cette évolution marque une rupture par rapport aux précédents projets financés par la Banque au Lesotho. En effet, ce changement stratégique devrait permettre de réduire la consommation d'énergie et les charges d'exploitation, améliorant ainsi l'efficacité et la durabilité. L'un des principaux résultats de cette optimisation sera l'implantation stratégique de nouveaux réservoirs à des altitudes plus élevées, ce qui permettra d'étendre la couverture du service à des localités auparavant mal ou non desservies. La suppression des stations de pompage du réseau de distribution - qui nécessitaient à l'origine 1 585,52 kWh/jour - se traduit par une réduction de la consommation d'énergie d'environ 579 683 kWh par an. En appliquant le tarif actuel de la LEWA pour la haute tension de 0,34 M/kWh, cette réduction se traduit par une économie opérationnelle directe de 197 092 M par an sur les coûts d'électricité. Cette économie d'énergie contribue substantiellement à la réduction des dépenses opérationnelles à long terme tout en améliorant l'efficacité globale de la conception du LLWDP III. Il s'agit là d'une optimisation qui permet d'améliorer non seulement la résilience du système, mais de favoriser également un accès équitable aux services d'approvisionnement en eau, s'alignant ainsi pleinement sur le principe de « ne laisser personne pour compte ».

8. Le financement additionnel vise à fournir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs, fiables et améliorés à environ 21 930 personnes dans trois localités nouvellement priorisées du district de Butha Buthe d'ici 2029, contre une couverture actuelle de seulement 1 675 personnes dans ces localités. En étendant la couverture à l'ensemble du district de Butha Buthe, le projet tire parti des améliorations apportées aux infrastructures existantes, maximise son impact sur le développement et présente un modèle innovant et évolutif pour les futures interventions en matière d'approvisionnement en eau. Les trois localités prioritaires, à

savoir Qalo (Kontsokoaneng), Butha Buthe Industrial (Ha Majara Serutle) et Ha Mopeli (Nqabeni) dans le district de Butha Buthe ne figuraient pas dans le périmètre initial du projet. Ce sont les zones où le financement additionnel exécutera des travaux supplémentaires de réalisation d'ouvrages d'approvisionnement en eau afin d'améliorer l'accès à des services durables d'approvisionnement en eau à usage domestique et industriel, renforçant ainsi l'impact du projet initial. La sélection de ces trois localités repose sur des critères objectifs et transparents privilégiant la proximité des ouvrages de transport existants, une forte demande en eau non satisfaite, l'impact sur la population, l'importance économique, la maturité technique, l'accessibilité financière et la résilience climatique. Le ciblage de ces localités garantit un impact maximal sur le développement, une mise en œuvre rapide et une utilisation optimale des investissements antérieurs, ce qui constitue un argument solide et rentable en faveur du financement additionnel. Ce financement soutient la mobilisation communautaire en vue de la création de comités villageois actifs pour l'eau et la santé (VHWC) et assure des formations ciblées visant à renforcer leurs capacités techniques, financières et administratives. Il privilégie également la sensibilisation à l'assainissement, en éveillant la conscience des communautés aux pratiques en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène, ainsi qu'à leurs bienfaits pour la santé et l'environnement dans les villages. Le projet initial étendra ses activités de promotion de l'assainissement et de l'hygiène aux trois localités et à la zone de desserte de l'unité de traitement des boues de vidange qui sera construite dans le cadre du projet initial et couvrira l'ensemble du district de Butha Buthe, y compris les trois localités. Le Département de l'approvisionnement en eau en milieu rural collabore avec l'UNICEF dans le cadre du programme « *Metsi a Lesotho* » soutenu par l'Union européenne. C'est une initiative nationale WASH en milieu rural visant à mener des activités d'assainissement dans la zone du projet, notamment à construire 596 installations sanitaires améliorées et à installer de stations de lavage des mains, en particulier dans les écoles afin de favoriser la création d'environnements d'apprentissage sûrs, en complément aux activités du projet initial. Une partie de ces installations couvre six villages dans les trois localités.

9. Le financement additionnel s'inscrit dans le droit fil du Document de stratégie pays (DSP) du Groupe de la Banque pour le Lesotho (2025-2030). Le DSP met l'accent sur deux domaines prioritaires, à savoir : i) la réalisation d'infrastructures durables et de qualité pour promouvoir l'industrialisation ; et ii) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines afin d'améliorer l'efficacité du secteur public et de renforcer la compétitivité. Le projet soutiendra directement les domaines prioritaires I et II en investissant dans le développement des secteurs productifs du Lesotho grâce à la mise en place d'infrastructures de qualité. Cet objectif sera atteint par la mise en place d'ouvrages améliorés de production et d'approvisionnement en eau, notamment : a) l'extension des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales ; et b) le renforcement des institutions et des systèmes de gouvernance afin d'accroître l'efficacité de la gestion et la durabilité des services d'eau et d'assainissement.

10. Le projet cadre avec la vision du Groupe de la Banque et l'objectif de sa Stratégie décennale (SD, 2024-2033), les Quatre Points cardinaux et les domaines prioritaires des « *High 5* », contribuant à une croissance rapide, inclusive, résiliente et verte pour l'Afrique et mettant en place une plateforme visant à garantir l'accès universel aux infrastructures et services de base pour les Basotho, notamment l'eau potable et l'assainissement. Il contribue plus précisément à deux (2) des priorités des « *High 5* » de la Banque, à savoir : i) améliorer la qualité de vie des populations du district de Butha Buthe, en fournissant des volumes accrus d'eau potable et en améliorant l'assainissement, rehaussant ainsi les résultats en matière de santé publique ; et ii) soutenir « l'industrialisation de l'Afrique » par la mise en place d'ouvrages d'eau et d'assainissement afin

de soutenir la croissance industrielle et les activités de nombreuses entreprises à Butha Buthe. Le projet s'aligne sur le Point cardinal n° 3 en tirant parti de la transformation démographique au service du développement économique grâce à la reconversion et à l'amélioration des compétences. L'objectif ainsi visé est de garantir la participation des femmes et des jeunes aux activités du projet, avec l'autonomisation de 240 femmes et jeunes et l'appui à la création de 50 emplois permanents et d'un minimum de 1 000 emplois temporaires pendant et après la mise en œuvre. Le projet s'aligne également sur le quatrième Point cardinal, qui soutient la mise en place d'ouvrages résilients au changement climatique en développant des infrastructures robustes et en facilitant la valorisation des ressources naturelles afin de favoriser une croissance industrielle durable. Il s'aligne également sur les priorités stratégiques opérationnelles du FAD-16, qui visent la réalisation d'infrastructures de qualité durables, résilientes face au changement climatique et, ainsi que la gouvernance et le renforcement des capacités dans les pays bénéficiaires.

11. Conformément à la section V de la politique de financement additionnel, la demande de financement additionnel du Gouvernement repose sur la mise en œuvre d'activités élargies qui renforcent l'impact sur le développement. Elle est, par ailleurs, pleinement conforme à cette politique dans la mesure où ces activités s'alignent sur les objectifs nationaux et les stratégies sectorielles. L'extension proposée est appropriée et justifiée, car elle préserve et renforce les objectifs, les résultats et les produits du projet initial, tout en permettant l'extension de services d'approvisionnement en eau résilients au changement climatique à d'autres localités mal desservies de Butha Buthe, maximisant ainsi l'impact global sur le développement. Le financement additionnel s'appuie directement sur les fondements techniques, les dispositions institutionnelles et les progrès dans la mise en œuvre déjà réalisés dans le cadre du projet initial, garantissant ainsi la continuité et la cohérence dans l'atteinte de l'objectif de développement. En recourant au financement additionnel, l'opération s'appuie sur une structure de mise en œuvre déjà établie et pleinement opérationnelle. Cette structure comprend des équipes de gestion de projet expérimentées, des systèmes opérationnels de passation de marchés et de gestion financière, ainsi que des cadres de sauvegardes déjà conformes aux exigences de la Banque. Cette approche permet d'éviter les doublons administratifs, les coûts de transaction plus élevés et une période de démarrage plus longue associés à un nouveau projet autonome. Elle permet d'accélérer dans la foulée la mise en œuvre en capitalisant sur la dynamique existante et la préparation à une utilisation plus efficace des ressources et à une concrétisation plus rapide des avantages. Le maintien des modalités de mise en œuvre actuelles permet en outre de réduire les risques fiduciaires, techniques et sociaux, car ces systèmes ont été éprouvés et renforcés au cours de l'exécution. Dans l'ensemble, la modalité de financement additionnel garantit un alignement continu sur les priorités stratégiques de la Banque (les « Quatre Points cardinaux », les piliers du FAD-16) et les plans de développement nationaux du Lesotho, tout en permettant une extension plus rapide et plus rentable des services dans l'ensemble du district.

B. Résultats attendus

12. Le financement additionnel soutiendra l'extension stratégique des ouvrages d'acheminement d'eau vers trois nouvelles localités prioritaires du district de Butha Buthe, afin de remédier aux lacunes critiques en matière d'accès à une eau salubre et fiable. Cette extension est essentielle pour répondre à la demande en eau non satisfaite, améliorer les résultats en matière de santé publique, renforcer la résilience climatique et promouvoir un développement socio-économique inclusif. D'ici 2028, le FA permettra d'approvisionner en eau potable et fiable environ 21 930 personnes supplémentaires vivant dans trois localités supplémentaires prioritaires du district de Butha Buthe. Actuellement, seules 1675 personnes ont accès à ces services dans ces localités. Cette augmentation par 13 signifie qu'un nombre plus accru de familles disposeront d'une eau potable à proximité de leur domicile, ce qui contribuera à améliorer la santé, à gagner du temps et à offrir de meilleures conditions de vie à tous les habitants de Butha Buthe. Le projet soutiendra également la construction de 300 installations sanitaires destinées aux membres vulnérables de la communauté et implantées dans des lieux publics tels que les écoles, les arrêts de bus, les centres de santé et les marchés.

13. Afin de garantir la viabilité à long terme des investissements du projet, des opérateurs communautaires de services d'approvisionnement en eau structurés en groupes seront mis en place dans les 25 villages de la zone de couverture élargie. Les membres des communautés impliqués dans les groupes d'opérateurs seront formés aux opérations de base et à la maintenance, ce qui permettra de réduire la dépendance à l'égard de techniciens externes et de garantir la continuité du service. Le renforcement de ces institutions est essentiel pour assurer l'efficacité de l'exploitation, de la maintenance et la viabilité financière des réseaux d'approvisionnement en eau. Actuellement, seuls quatre villages disposent de réseaux d'approvisionnement en eau gérés par la Water and Sanitation Company (WASCO), mais ces réseaux sont peu fiables et ont une performance sous-optimale, ce qui en fait une priorité des points de vue de la réhabilitation et de l'amélioration des performances. Le FA soutiendra la gestion communautaire afin d'améliorer la prestation de services, mais aussi de renforcer les capacités locales, de favoriser l'appropriation par la communauté et de faire en sorte que les infrastructures restent fonctionnelles et adaptables aux besoins futurs. L'intégration de tous les villages dans un modèle structuré de prestation de services - au-delà de ceux inclus dans le projet initial - permettra de pérenniser les résultats du projet et de renforcer sa contribution à un accès résilient, équitable et durable à l'eau.

14. Le financement additionnel permettra de garantir : i) un accès équitable des communautés auparavant non desservies aux services d'eau et d'assainissement ; ii) une amélioration de la qualité et de la fiabilité de l'eau, réduisant ainsi l'exposition à des sources non sûres ; iii) une résilience accrue face aux sécheresses et aux chocs climatiques, préservant ainsi les moyens de subsistance ; iv) des résultats tenant compte de la dimension de genre, notamment un gain de temps pour les femmes et les filles, leur permettant une participation accrue à l'éducation et aux activités économiques ; et v) une réduction du risque de violence sexiste, associée aux longs trajets dangereux pour aller chercher de l'eau. L'extension de l'accès amélioré à l'eau par le projet soutiendra également l'agriculture locale à petite échelle et le maraîchage, renforçant ainsi la sécurité alimentaire et les revenus des ménages dans les trois localités. Les résultats sanitaires s'amélioreront considérablement, avec une incidence réduite des maladies d'origine hydrique telles que la diarrhée, le choléra et la typhoïde. Compte tenu du taux actuel de mortalité des enfants de moins de cinq ans, qui s'élève à 59⁶ pour 1000 naissances vivantes, l'intervention devrait réduire

⁶ <https://data.worldbank.org/indicator/SH.DYN.MORT?locations=LS>

au moins de moitié l'incidence des maladies, en particulier dans les communautés nouvellement intégrées.

15. **Composantes du projet.** Le FA contribue aux composantes suivantes : i) la réalisation d'infrastructures d'approvisionnement en eau résilientes au changement climatique et à faible intensité carbone ; ii) l'amélioration des services d'assainissement ; et iii) le renforcement des institutions et des capacités et la gestion du projet. Vous trouverez ci-dessous la description détaillée des composantes susmentionnées.

16. Produits de la composante 1 : Cette composante finance des activités visant à améliorer l'accès à des services durables d'approvisionnement en eau à usage domestique et industriel dans les trois localités supplémentaires. Le financement couvrira la construction de 171,3 km de conduites maîtresses d'adduction et de distribution d'eau, d'un réservoir de service d'une capacité de 2 000 m³ destiné à alimenter les trois localités, de sept (7) réservoirs de décompression de 10 m³ chacun et de voies d'accès à tous les réservoirs de service, ainsi que de 343 chambres destinées à abriter des clapets d'évent d'air, des vannes de purge et des réducteurs de pression. Il couvrira également la réalisation de 5050 raccordements domestiques équipés de compteurs pour desservir 25 villages dans les trois localités supplémentaires, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de réduction des fuites et d'optimisation du réseau afin d'améliorer l'approvisionnement en eau durable et fiable et de le garantir. Le FA facilitera également la création d'un nombre d'emplois pouvant atteindre 50 emplois permanents à Butha Buthe et 1000 emplois temporaires pendant la période de pic des travaux (un minimum de 40 % de femmes occupant des emplois temporaires et de 60 % de jeunes).

17. Produits de la composante 2 : Cette composante apporte un soutien au renforcement de la prestation des services d'assainissement et d'hygiène. Il mettra l'accent sur la construction de 300 installations sanitaires publiques durables et résilientes au changement climatique, y compris des installations sanitaires destinées aux ménages les plus vulnérables, en ciblant les ménages dirigés par des femmes. Le FA poursuivra la promotion du programme « *Nutrition Smart WASH* », l'amélioration des pratiques d'hygiène environnementale, la gestion de l'hygiène menstruelle, l'intégration du principe « Ne laisser personne pour compte » (LNOB) dans les zones rurales, les approches d'assainissement inclusif à l'échelle de la ville (CWIS) et l'élimination des pratiques de défécation en plein air, y compris le déploiement de la Stratégie nationale d'hygiène et d'assainissement.

18. Produits de la composante 3 : Cette composante financera des activités dans de nouvelles localités, ce qui nécessite la reproduction et la mise à l'échelle de stratégies d'engagement communautaire. Elle impliquera : i) la sensibilisation : éveiller la conscience des résidents à l'importance de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH). Cette activité comporte des bienfaits pour la santé, des impacts environnementaux et la définition des rôles de la communauté ; ii) la mobilisation : encourager la participation active des membres de la communauté à la formation de comités villageois pour l'eau et la santé (VHWC) ; iii) la formation : assurer une formation structurée et continue sur mesure ainsi qu'un soutien aux VHWC afin d'améliorer leurs compétences techniques, financières et administratives. Cette activité comprendra la promotion de l'hygiène, la protection des sources d'eau, l'exploitation et la maintenance de base (E&M), la facturation, la comptabilisation des recettes, la résolution des conflits et le leadership communautaire. Cette composante renforce la gouvernance locale et outille les communautés pour gérer efficacement leurs services WASH ; et iv) la mise à profit des nouveaux raccordements à l'approvisionnement en eau des ménages et leur association à

l'engagement communautaire et à la formation à l'agriculture de subsistance résiliente au climat et la sensibilisation à un WASH favorable à la nutrition afin de renforcer la résilience des ménages, d'améliorer la sécurité alimentaire et d'optimiser les résultats sanitaires et nutritionnels. Le projet continuera à moderniser les réseaux de surveillance des ressources en eau dans le district de Butha Buthe (eaux de surface, eaux souterraines et qualité de l'eau) et à mettre en place un système d'alerte précoce comprenant des capteurs de pH, des capteurs de turbidité, des capteurs de niveau des cours d'eau, des capteurs de température et des enregistreurs de conductivité. Cette composante allouera également des ressources pour poursuivre le renforcement des capacités de mise en œuvre. Les activités dans ce cadre comprendront l'appui aux audits de gestion financière et à l'établissement de rapports, aux audits et au suivi des sauvegardes environnementales et sociales, à la formation, à l'acquisition de biens et aux charges d'exploitation supplémentaires de l'agence d'exécution, afin de garantir la bonne exécution du FA. Un soutien sera apporté à la cellule d'exécution du projet (CEP), le Gouvernement prenant en charge certaines charges d'exploitation liées aux bureaux et aux services publics dans le cadre du financement de contrepartie. Un appui sera fourni par le biais du FA à des fins d'indemnisation pour faciliter la réalisation des ouvrages dans les nouvelles localités.

C. Coûts révisés du projet et modalités de financement

19. Le coût total du projet de financement additionnel est estimé à 15,34 millions de dollars (soit 11,12 millions d'UC), hors taxes et droits, dont 9,2 millions de dollars (60 %) de coûts en devises étrangères et 6,14 millions de dollars (40 %) de coûts en monnaie nationale. Le coût du projet comprendra un instrument de prêt du Fonds africain de développement (FAD) de 10 millions d'UC (équivalant à 13,8 millions de dollars, soit 90 % du coût total), hors taxes et droits. Le Gouvernement du Lesotho apportera une contribution de contrepartie de 1,12 million d'UC (1,54 million de dollars, représentant 10 % du coût total du projet). Cette contribution servira principalement à cofinancer les frais de personnel du projet, la mise à disposition de bureaux et les services publics. Le coût initial du projet s'élevait à 87,19 millions d'UC (équivalant à 117,71 millions de dollars) et la part du financement additionnel représente 12,8 % par rapport au coût initial. La part du financement additionnel représente 100 % par rapport au financement initial de la Banque.

20. Les modalités de financement proposées par le Groupe de la BAD pour le FA consistent en un prêt FAD (voir la fiche d'information du projet).

21. Les estimations de coûts des travaux sont fondées sur les informations issues des études techniques définitives achevées en novembre 2025. Une réserve pour imprévus physiques de 10 % et une réserve pour imprévus liés aux prix de 3 % par an ont été prises en compte dans ces estimations.

22. Par le biais du projet initial, la Banque s'attelle à mobiliser un cofinancement de 69,78 millions d'UC (soit 94,2 millions de dollars sur le coût total, soit 80 %) auprès de cinq bailleurs de fonds arabes. Ce sont : la BADEA (20 millions de dollars), le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (13 millions de dollars), l'OFID (30 millions de dollars), le Fonds saoudien pour le développement (11,2 millions de dollars) et le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement (20 millions de dollars). Le Gouvernement du Lesotho (GoL) a réaffirmé son engagement à fournir un financement de contrepartie afin de soutenir l'extension de la portée du projet. Sa contribution continue au projet initial permet de faire en sorte qu'aussi bien l'infrastructure de traitement de l'eau que le réseau de transport d'eau soient pleinement

opérationnels, permettant ainsi un acheminement efficace de l'eau vers les réseaux de distribution de toutes les localités, y compris les trois nouvelles localités ajoutées.

23. Les coûts par composante pour le financement initial et pour le financement additionnel proposé sont présentés dans le tableau 1, les variations de coûts y étant clairement indiquées.

D. Modalités de mise en œuvre

24. Modalités institutionnelles et de mise en œuvre. Dans le cadre du projet, le Royaume du Lesotho sera l'Emprunteur. La supervision et l'orientation stratégiques seront assurées par le comité de pilotage du projet (CPP) existant pour la phase III du projet de développement des ressources en eau et d'assainissement des basses terres du Lesotho (LWDSP III). Ce comité jouera un rôle essentiel en fournissant des orientations de haut niveau sur les questions juridiques, politiques et opérationnelles, ainsi qu'en assurant une coordination efficace tout au long de la mise en œuvre du projet. Il continuera à se réunir au moins deux fois par an, ou à une échéance plus fréquente, si nécessaire, pour examiner les progrès accomplis et relever les nouveaux défis. Les points d'information et les recommandations du CPP seront communiquées au Gouvernement par l'intermédiaire du ministère des Ressources naturelles (MRN).

25. Les modalités de mise en œuvre resteront conformes à celles décrites dans le projet initial. Le ministère chargé de l'eau au Lesotho est le ministère des Ressources naturelles. Les fonctions précédemment assumées par un ministère de l'Eau distinct ont été fusionnées dans ce ministère unique. Par conséquent, le ministère des Ressources naturelles fera office d'organisme d'exécution (OE), agissant par l'intermédiaire du Commissaire à l'eau (CoW). La Cellule d'exécution du projet (CEP) existante, créée dans le cadre du projet initial (PI), se consacrera entièrement à l'exécution de ce projet et restera sous la supervision directe du CoW.

26. La CEP bénéficiera de l'appui des services internes du MRN - notamment les services d'ingénierie, des passations de marchés, des finances, de l'environnement et de l'audit interne - qui apporteront leur expertise technique et garantiront une mise en œuvre rapide et efficace.

27. La CEP se compose actuellement d'une équipe d'experts nationaux recrutés par appel à la concurrence, comprenant : i) un(e) coordinateur/coordinatrice de projet ; ii) un(e) spécialiste en passation de marchés ; iii) un(e) ingénieur(e) en eau et assainissement ; iv) un(e) expert(e) en sauvegardes environnementales et sociales ; v) un(e) expert(e) en questions de genre ; vi) un(e) comptable de projet ; et vii) un(e) expert(e) en suivi et évaluation (S&E). Les experts clés sont assistés par divers assistants techniques. Tous les membres de l'équipe possèdent des qualifications et une expérience jugées acceptables par le Fonds. *Le contrat de l'ingénieur en eau et assainissement prend fin le 30 juin 2026. L'organisme d'exécution devra recruter, par voie d'appel d'offres, l'ingénieur en eau et assainissement qui le remplacera et veiller à ce que ce dernier soit en poste avant le début des travaux.*

28. À la demande du Gouvernement du Lesotho, le Fonds financera les salaires du coordinateur/de la coordinatrice du projet et de l'ingénieur(e) en eau et assainissement, le financement de ces salaires par le Fonds de l'OPEP prenant fin en 2026. Les autres experts de La cellule d'exécution du projet, ainsi que toute personne détachée auprès de l'Agence d'exécution (EA), continueront d'être financés par les contributions de contrepartie du Gouvernement du Lesotho. En outre, l'assistance technique pour le projet sera assurée par un(e) consultant(e) expérimenté(e) en services d'ingénierie déjà engagé(e) dans le cadre du cofinancement arabe pour la phase III du Projet de développement des ressources en eau et d'assainissement des basses terres

du Lesotho. Il/Elle aura pour tâche de soutenir l'examen des études techniques, la supervision et la mise en œuvre de la réhabilitation et de la réalisation d'infrastructures d'eau et d'assainissement aux fins du financement additionnel.

La cellule d'exécution du projet

29. **Modalités de passation des marchés.** La passation des marchés de biens et de travaux ainsi que l'acquisition de services de consultants, financés par la Banque dans le cadre du projet, seront effectuées conformément à la « Politique et méthodologie de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque » (BPM), datée d'octobre 2015, et dans le respect des dispositions énoncées dans l'accord de financement. Les méthodes de passation de marchés, les procédures d'examen et les seuils applicables au projet seront détaillés dans le plan de passation de marchés et définis et convenus dans les annexes techniques 4 et 5. Le système de passation de marchés de l'Emprunteur (BPS) ne sera utilisé pour aucune des activités de passation de marchés relevant du présent projet.

30. **Évaluation des risques et des capacités en matière de passation de marchés (PRCA) :** L'évaluation des risques liés à la passation de marchés pour le Lesotho, ses secteurs et au niveau du projet, ainsi que des capacités de passation de marchés du projet de développement des ressources en eau et d'assainissement des basses terres du Lesotho, a été réalisée pour le projet. Les résultats ont guidé les décisions relatives aux régimes de passation de marchés (BPS et Banque) utilisés pour des transactions spécifiques ou des groupes de transactions similaires dans le cadre du projet. Les mesures appropriées d'atténuation des risques ont été incluses dans la PRCA proposée aux annexes 4 et 5.

31. **Procédures d'examen :** Les marchés de travaux et de biens passés selon la méthode OCB, ainsi que toutes les prestations de services de consultants, feront l'objet d'un examen préalable par la Banque. Les marchés de travaux et de biens passés selon la méthode LCB feront l'objet d'un examen a posteriori.

32. **Passation anticipée de marchés :** Afin d'accélérer la mise en œuvre du projet, la Banque a approuvé, le 23 janvier 2026, les demandes de passation anticipée de marchés (CA) introduites par le Gouvernement du Lesotho pour certaines activités. L'Emprunteur s'engage à procéder à cette passation anticipée de marchés à ses propres risques, et toute acceptation par la Banque des procédures, de la documentation ou de la proposition d'attribution(s) ne l'engage pas à financer le projet. La demande porte sur : i) la construction de réseaux de distribution dans les trois localités supplémentaires faisant l'objet d'un appel d'offres publié le 9 avril 2026 ; et ii) des services de consultants pour la mobilisation et la sensibilisation des communautés dans les trois localités supplémentaires faisant l'objet d'un appel d'offres publié le 5 mars 2026.

33. **Gestion financière, décaissement et audit.** La Banque a évalué le système de gestion financière (GF) du ministère des Ressources naturelles afin de déterminer sa capacité à gérer le projet conformément aux Directives de gestion financière de la Banque pour les opérations d'investissement (2019). La note globale du risque en matière de gestion financière a été jugée modérée. L'examen a confirmé que le MRN dispose de capacités adéquates et que les dispositions proposées pour la gestion financière satisfont aux exigences minimales de la Banque, offrant une assurance raisonnable quant à l'exactitude et à la soumission des rapports financiers dans les délais.

34. La gestion financière sera assurée au sein de la structure institutionnelle existante du Département des finances du MRN, sous la responsabilité du Directeur des finances. Le MRN possède une expérience antérieure de la gestion de projets financés par la Banque. Les performances dans le cadre du LLWDSP-III en cours se sont améliorées, notamment en ce qui

concerne l'audit et le respect des délais de soumission des rapports financiers intermédiaires (IFR). La phase I du projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural des basses terres du Lesotho (LLRWSP) a toujours affiché une bonne conformité en matière d'audit. Toutefois, les états financiers pour la période close au 31 mars 2025 ont été soumis en avril 2026, soit avec un retard considérable. Les deux projets ont également connu des taux de décaissement lents, ce qui a entraîné des prorogations de projet. Pour pallier ces faiblesses, la Banque a dispensé une formation ciblée lors de l'examen du portefeuille-pays de 2025 et des missions de supervision qui ont suivi et convenu d'un plan d'action assorti d'échéances avec le MRN.

35. La Cellule d'exécution du projet du LLWDSP existante gérera le financement additionnel. L'UEP dispose d'un effectif suffisant et fait preuve d'une bonne compréhension des exigences de la Banque en matière de gestion financière et de décaissement. Le/la responsable financier/financière assumera les fonctions de comptable du projet et sera assisté(e) de deux comptables adjoint(e)s, afin de garantir une séparation adéquate des tâches sous la supervision du Directeur des finances du MRN. Les dispositifs existants en matière de contrôle interne, de comptabilité et d'établissement de rapports seront maintenus. Les rapports financiers intermédiaires (IFR) seront soumis dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre. Le système TOMPRO sera configuré pour prendre en charge le financement additionnel, atténuant ainsi les limites actuelles du SIGFI, les coûts associés étant inclus dans le budget du projet.

36. **Modalités d'audit externe :** Les états financiers annuels du projet seront audités par un cabinet d'audit privé désigné par le Vérificateur général, qui examinera et approuvera le rapport d'audit avant sa soumission à la Banque. Les audits seront menés conformément aux termes de référence approuvés par la Banque. Le cas échéant, le Vérificateur général pourra mener l'audit directement. Aucun honoraire d'audit ne sera dû au Vérificateur général, sauf dans des circonstances exceptionnelles où les frais liés au transport (y compris les indemnités journalières et le carburant) pourront être financés pour couvrir les activités d'audit sur le terrain. L'avis de « non-objection » préalable de la Banque sera requis en cas de financement d'un cabinet d'audit privé sur les ressources du projet. Les états financiers audités, y compris l'opinion d'audit et la lettre de recommandation, seront soumis à la Banque dans les six mois suivant chaque exercice financier.

37. **Modalités de décaissement :** Le projet utilisera principalement les méthodes de décaissement par paiement direct et par fonds renouvelable (compte spécial) pour financer les dépenses éligibles au titre du projet. En outre, les méthodes de remboursement et de garantie de remboursement seront disponibles, comme le prévoit le Manuel des décaissements de la Banque. Le MRN ouvrira, par l'intermédiaire du ministère des Finances (MdF), un (1) compte spécial en devises étrangères auprès de la Banque centrale du Lesotho pour y loger les ressources du FAD. Si nécessaire, un (1) compte en monnaie nationale (maloti) sera ouvert dans une banque commerciale acceptable par la Banque afin de faciliter le règlement des dépenses en monnaie nationale remplissant les conditions. La Banque émettra une lettre de décaissement, dont le contenu sera examiné et convenu avec le Gouvernement du Lesotho lors des négociations du prêt.

38. **Suivi et évaluation.** Les modalités de suivi et d'évaluation resteront alignées sur le projet initial, avec un budget de 110 000 USD et seront renforcées grâce à l'utilisation du système d'évaluation, de suivi, de suivi et d'évaluation à distance (RASME). La cellule d'exécution du projet déploiera le système RASME afin d'améliorer la collecte, l'analyse et la communication des données relatives aux opérations financées par la Banque, ce qui permettra un suivi plus précis des activités sur le terrain et une évaluation transparente des performances des projets. L'équipe du

projet a suivi une formation sur le système RASME en 2025. Ce système étant désormais opérationnel au Lesotho, la Banque, le MRN et la cellule d'exécution du projet seront en mesure de suivre la mise en œuvre plus efficacement et d'évaluer les progrès et l'impact en temps réel. Le Comité de pilotage du projet existant continuera d'assurer la supervision sectorielle du FA, tandis que la cellule d'exécution du projet gèrera toutes les activités de suivi et d'évaluation conformément au plan de suivi et d'évaluation et au cadre de résultats établis. La cellule d'exécution du projet assurera le suivi des résultats, veillera au respect des sauvegardes environnementales et sociales, et préparera des rapports d'étape trimestriels et annuels à l'intention des parties prenantes. Une revue à mi-parcours sera réalisée après un an et demi, suivi d'un rapport d'achèvement du projet. L'expert(e) en suivi et évaluation dédié(e) de la CEP et les capacités institutionnelles existantes sont suffisantes pour garantir un suivi efficace, y compris le renforcement des systèmes au niveau des districts et des communautés en vue d'améliorer la collecte de données.

39. **Gouvernance.** En ce qui concerne le processus de réforme du secteur de l'eau au Lesotho, il a progressé activement, enregistrant des avancées notables au niveau des cadres politiques et législatifs visant à renforcer la gouvernance, la durabilité et la prestation de services. Les projets de loi ont été officiellement rédigés et diffusés par le ministère des Ressources naturelles, puis publiés par l'Assemblée nationale du Lesotho. Ils font actuellement l'objet d'un processus législatif qui devrait s'achever avant la fin de l'année 2026. Ces réformes du secteur de l'eau redéfinissent considérablement les rôles institutionnels en renforçant le poste de commissaire à l'eau (CoW) en tant qu'autorité de régulation centrale chargée de la gestion intégrée des ressources en eau, de l'octroi des permis, de la conformité et de la coordination interministérielle, conformément au projet de loi sur la gestion des ressources en eau de 2025. La création d'une autorité dédiée à l'eau en vrac au Lesotho, en vertu du projet de loi de 2025 sur l'Autorité de l'eau en vrac, transfère la responsabilité de la production et du transport de l'eau en vrac des prestataires existants à cette nouvelle autorité. De ce fait, la WASCO évolue vers un rôle davantage recentré de service public de distribution au détail, dépendant de la nouvelle autorité pour l'approvisionnement en eau en vrac, tout en étant soumise à des exigences réglementaires et de conformité environnementale plus strictes. Parallèlement, le Département de l'approvisionnement en eau en milieu rural (DRWS) conserve la responsabilité de la prestation des services en milieu rural, mais doit désormais aligner ses programmes gérés par les communautés sur les cadres réglementaires nationaux et les systèmes de gestion intégrée des bassins versants, comme l'exigent l'orientation politique révisée et la supervision élargie du CoW.

40. **Durabilité.** Durabilité institutionnelle : Le projet s'inscrit dans le cadre du Système d'approvisionnement en eau des basses terres (LLWSS) relevant du Conseil de l'eau s'alignant ainsi sur les fortes priorités du Gouvernement du Lesotho en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement (WSS). Il s'appuie sur le Programme national du secteur de l'eau et la Stratégie à long terme du secteur à l'horizon 2030, ce qui lui garantit un appui politique et institutionnel durable.

41. **Durabilité technique :** La durabilité est assurée grâce à l'utilisation de technologies appropriées et disponibles localement, ainsi qu'au recours à l'expertise technique existante. Le projet comprend une planification de la gestion des actifs fondée sur les risques visant à prolonger la durée de vie des actifs et à réduire les coûts infrastructurels à long terme. Il renforce les capacités techniques et financières des prestataires de services (WASCO, DRWS, DWA, collectivités locales et conseils communautaires) et encourage la participation des communautés et du secteur privé local par le biais de contrats de gestion. Une gestion communautaire participative, incluant les

groupes de femmes, ainsi qu'un cadre pour une exploitation et une maintenance (E&M) durables, viennent renforcer la fonctionnalité à long terme.

42. **Viabilité financière et recouvrement des coûts :** Le projet favorise le recouvrement des coûts conformément aux objectifs réglementaires, tout en tenant compte de l'accessibilité financière et des besoins des groupes vulnérables. Une fois mis en service, les systèmes ruraux couvriront à tout le moins les coûts d'exploitation et de maintenance. Des mesures telles que le comptage à 100 %, l'installation de compteurs collectifs et de zone, ainsi que l'adoption d'une stratégie de réduction des eaux non facturées (NRW) permettront d'améliorer l'efficacité et les performances financières. Les révisions tarifaires, y compris les augmentations potentielles pour les usagers industriels, contribueront à la viabilité financière à long terme.

43. **Durabilité environnementale :** La durabilité environnementale est assurée par l'intégration et la mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet, qui traite des impacts environnementaux négatifs pendant la mise en œuvre et les atténue.

44. **Gestion des risques.** La plupart des risques prioritaires se sont amoindris par rapport à leur niveau antérieur à l'entrée en vigueur du projet initial, grâce à : i) une cellule d'exécution de projet pleinement opérationnelle et un suivi régulier par le Comité de pilotage du projet ; ii) des instruments environnementaux et sociaux validés et opérationnels (assortis d'un plan de gestion environnementale et sociale, un plan d'action de réinstallation et un Plan de restauration des moyens de subsistance (LRP) budgétisées, ainsi que d'obligations d'établissements de rapports) ; iii) une conception adaptée au changement climatique finalisée à l'issue de la revue de la conception ; iv) des contrôles renforcés en matière de gestion financière et de passation de marchés (examens préalables, IFR, audits externes) ; et v) des engagements confirmés des cofinanciers et des contreparties. Compte tenu : i) du profil initial de risques au moment de l'approbation ; ii) de l'efficacité réelle des mesures d'atténuation depuis la mise en œuvre ; et iii) des risques et contre-mesures supplémentaires liés au financement additionnel, la notation globale des risques pour le projet est faible.

45. **Renforcement des connaissances.** Le financement additionnel s'appuiera sur le système d'évaluation, de supervision, de suivi et d'évaluation à distance (RASME) de la Banque en tant qu'outil stratégique de gestion des connaissances pour renforcer la prise de décision fondée sur des données factuelles tout au long du cycle de vie du projet. En intégrant la collecte de données géolocalisées, la vérification numérique sur le terrain et l'analyse en temps réel, le système RASME améliore la qualité, la précision et l'actualité des informations mises à la disposition de la cellule d'exécution du projet, du ministère des Ressources naturelles, de la Banque et des parties prenantes, tant en ce qui concerne le projet initial que le financement additionnel. La plateforme permettra la saisie systématique de données techniques, environnementales, sociales et fiduciaires provenant des chantiers de construction, des communautés et des parties prenantes institutionnelles. Elle crée ainsi un référentiel de connaissances mis à jour continuellement qui facilite la supervision proactive, la correction rapide des trajectoires, la production des rapports d'étape et l'extraction d'enseignements.

3 FAISABILITÉ DU PROJET

A. Analyse technique

46. La justification et la conception du projet s'appuient sur les études de faisabilité de 2018 actualisées, les plans d'approvisionnement en eau en vrac et les évaluations du réseau de

distribution, qui réaffirment tous la solidité technique des ouvrages et des interventions institutionnelles proposées. Les estimations de coûts s'inspirent des données de marché réelles et des références tarifaires issues de contrats comparables financés par les bailleurs de fonds arabes et attribués dans le cadre du projet initial, garantissant ainsi une optimisation des ressources et une budgétisation réaliste. L'inclusion des trois localités supplémentaires se justifie sur le plan technique par la simplicité et la facilité d'exploitation des systèmes proposés, qui se prêtent bien à une gestion efficace par la WASCO et à une viabilité à long terme dans le cadre de modèles d'exploitation communautaires.

Tableau 5 : Périmètre initial par rapport au périmètre élargi

Aspect	Portée initiale	Portée élargie (PI+FA)	Principales implications
Conception du système	Combinaison de la gravité et de plusieurs stations de pompage	Système principalement gravitaire, la plupart des stations de pompage ayant été supprimées	La suppression des stations de pompage du réseau de distribution permet de réduire la consommation de 579 683 kWh/an et d'économiser 197 092 M par an en coûts d'électricité au tarif de la LEWA de 0,34 M/kWh, ce qui permet de réduire considérablement les dépenses d'exploitation et d'améliorer l'efficacité du système.
Emplacements des réservoirs	Situés aux altitudes initialement prévues	Déplacés vers des altitudes plus élevées	Portée hydraulique accrue, permettant d'alimenter des localités supplémentaires
Nombre de localités desservies	Uniquement les localités initialement prévues	Localités supplémentaires inclus grâce à une meilleure couverture par gravité	Zone de desserte élargie ; approche « ne laisser personne pour compte » à fort impact
Conduites maîtresses de transport	Conforme à la couverture initiale	Extension pour desservir de nouvelles localités	Couverture et inclusivité accrues des infrastructures
Localités prioritaires	Sans objet	Les trois localités les plus proches des principales lignes de transport sont prioritaires pour la mise en œuvre	Prestation précoce de services dans les zones à forte faisabilité
Besoins de financement	Dans les limites du budget approuvé	Budget supplémentaire requis pour couvrir le périmètre élargi	Mobilisation de ressources nécessaire pour assurer une couverture complète

B. Analyse financière et économique

47. Les résultats de l'analyse financière et économique du projet pris dans sa globalité ont été mis à jour et le projet est considéré comme économiquement viable sur la base de cette analyse. Après l'obtention du financement additionnel, les avantages du projet devraient commencer à se concrétiser à partir de 2029, avec un taux de rentabilité interne économique (TRIE) estimé à 22,21 % à un taux d'actualisation de 12 % suite à l'obtention de ce nouveau financement. Avec un TRIE de 22,21 %, cette valeur est supérieure au coût d'opportunité du capital de 12 %, ce qui montre que le projet est économiquement viable et socialement bénéfique pour le Lesotho. Le taux de rentabilité interne financier (TRIF) du projet est inférieur au taux d'actualisation de 12 %, les tarifs appliqués étant en deçà du seuil de recouvrement de coûts, puisqu'ils ne couvrent que les charges d'exploitation et de maintenance de base. Les avantages qui en découlent résultent d'un meilleur accès à des services d'eau potable et d'assainissement fiables et sûrs, qui favorisent une bonne santé environnementale, facteur entraînant une réduction des maladies d'origine hydrique, une amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population bénéficiaire, ainsi qu'une

stimulation des activités économiques. Les principales hypothèses sont les suivantes : une amélioration de l'approvisionnement en eau contribuant à un accroissement des recettes liées à l'eau, une réduction des temps de trajet et d'attente liés à la collecte de l'eau et des avantages sanitaires se traduisant par des économies de coûts de santé. Ces hypothèses se déclinent également comme suit : une amélioration de la productivité, une baisse de la mortalité et une réduction des cas de maladies d'origine hydrique ainsi que des impacts positifs sur la qualité de vie liée à la santé. En outre, l'amélioration de l'assainissement entraînera un accroissement de la scolarisation, en particulier chez les filles. En ce qui concerne les coûts, on inclut le capital initial et les investissements supplémentaires, les coûts de remplacement périodiques, ainsi que les charges d'exploitation et de maintenance supplémentaires. Tous les coûts et avantages sont pris en compte hors droits et taxes. La durée de vie économique de l'investissement est estimée à 20 ans.

Tableau 6 : Chiffres économiques clés du projet global

TRIE, VAN (scénario de base) :	22,21 %, 66,2 millions d'UC
TRIF, VAN (scénario de base) :	6,01 %, 60,85 millions d'UC

48. Une analyse de sensibilité a été réalisée afin d'évaluer l'impact sur le TRIE d'une hausse de 20 % des coûts d'investissement totaux (initiaux et supplémentaires) et d'une réduction des charges d'exploitation. Cet impact s'est révélé très peu sensible aux variables testées ci-dessus, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Analyse de sensibilité

Scénario	TRIE
Scénario de base	22,21
Augmentation de 20 % des coûts d'investissement	18,96
Augmentation de 20 % des charges d'exploitation	22,14

Effets positifs supplémentaires

49. Les effets financiers et non financiers positifs supplémentaires du financement additionnel restent inchangés par rapport au projet initial.

C. Sauvegardes environnementales et sociales

Sauvegardes environnementales et sociales

50. Le financement additionnel conserve la classification initiale du projet principal en catégorie 1 au regard du Système de sauvegarde intégré (SSI, 2023), telle que validée dans le SAP le 21 août 2025. Cette classification est également conforme au cadre juridique national en matière d'EIE et au Système de sauvegarde intégré (SSI) de la Banque. Conformément à la loi n° 10 de 2008 sur l'environnement, le financement additionnel du projet donne lieu à des activités énumérées dans la première annexe, qui nécessitent une autorisation d'EIE. Il porte sur la construction de 171,3 km de conduites maîtresses d'adduction et de distribution d'eau, la construction d'un réservoir de service d'une capacité de 2 000 m³, la construction de sept (7) réservoirs de décompression de 10 m³, la construction de voies d'accès, de 343 chambres, ainsi que

la réalisation de 5 050 raccordements domestiques équipés de compteurs, ce qui entraînera des risques négatifs importants qui ne sont pas aisément réversibles ou gérables.

51. L'étude d'impact environnemental et social (EIES) a été élaborée par l'Emprunteur, examinée et validée par la Banque, approuvée par le ministère de l'Environnement du Lesotho, puis publiée par la Banque le 17 novembre 2025. L'Emprunteur a élaboré le plan de la participation des parties prenantes (SEP), qui a été validé par la Banque et publié sur le site web de la Banque le 17 novembre 2025. Le plan d'action de réinstallation (PAR) initial a été préparé par l'Emprunteur, examiné, validé et publié par la Banque le 14 juillet 2022 sur le site web de la Banque. Le PAR a ensuite été mis à jour afin d'inclure les personnes affectées par le projet (PAP) et concernées par l'extension de la portée du projet dans les districts de Butha-Buthe et de Leribe. Le PAR mis à jour a également été publié par l'Emprunteur et la Banque le 24 mars 2026. En outre, l'accord de financement – Plan de gestion environnementale et sociale (AF-PGES) – a été préparé par l'Emprunteur et publié le 24 mars 2026 sur le site web de la Banque.

52. La Banque a vérifié que la consultation publique avait été convenablement menée. Les consultations des parties prenantes ont été menées par l'Emprunteur pendant la préparation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale, entre les mois de novembre 2024 et d'octobre 2025. Au total, ce sont 774 parties prenantes, dont 42 % d'hommes et 57 % de femmes, qui ont été consultées.

53. Au nombre des principaux risques et impacts environnementaux négatifs figurent la perturbation des sols et l'instabilité des pentes, la perte de végétation, la contamination due aux déversements de carburant, la mauvaise gestion des déchets, la pollution atmosphérique et sonore, ainsi que les impacts liés au dynamitage de roches. Les impacts sociaux comprennent principalement le déplacement économique de 1 376 personnes affectées par le projet (PAP), ce qui nécessite l'acquisition de 133 215,17 mètres carrés (m²) de terres arables (dont 54 305 m² à titre permanent et 78 910,17 m² à titre temporaire). Parmi les autres impacts sociaux figurent des risques importants en matière de santé et de sécurité au travail liés aux activités de construction, ainsi que le recrutement prévu d'environ 250 travailleurs. En outre, l'afflux de travailleurs, en particulier ceux provenant de l'extérieur de la zone immédiate du projet, entraîne des risques pour la santé et la sécurité de la communauté. Les mesures de gestion proposées sont clairement identifiées et chiffrées pour faire face aux risques et impacts environnementaux et sociaux, y compris les coûts de mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) et du Mécanisme de règlement des plaintes (GRM). Le coût de la mise en œuvre et du suivi du PGES s'élève à 436 900 USD. Le coût distinct de la mise en œuvre du plan d'action de réhabilitation (RAP) est estimé à 2,83 millions de dollars et sera couvert par le prêt. Ces coûts sont indiqués à l'annexe 2.3 du tableau des coûts figurant dans les annexes techniques.

54. Les mesures d'atténuation des risques clés comprennent la promotion de l'emploi local, la formation aux questions de santé et de sécurité, la mise en œuvre de plans de gestion du trafic et des déchets, le contrôle de la poussière et du bruit, la gestion de l'érosion des sols et de la perte de végétation, la gestion des opérations de dynamitage, la réglementation des heures de travail et le respect des règles régissant le travail. Aucun déplacement physique ni aucune réinstallation de résidences n'est prévu(e), car les plans ont été ajustés de sorte à exclure les structures et les sépultures, et la mise en œuvre du Plan d'action de réinstallation permettra de réduire au minimum les effets négatifs.

55. La capacité de l'Emprunteur à mettre en œuvre cette opération spécifique et à en surveiller les aspects environnementaux et sociaux est jugée satisfaisante. Le financement additionnel du

projet aura recours à la même unité d'exécution de projet que le projet principal. La cellule d'exécution du projet du LLWDSP III dispose d'un(e) responsable des sauvegardes environnementales et sociales ; et le personnel du bureau satellite de Botha Bothe comprend un(e) chargé(e) des questions de réinstallation et d'indemnisation (RCO), un(e) assistant RCO et trois agents de liaison avec les communautés. Un nouveau/une nouvelle chargé(e) des questions environnementales sera recruté(e) pour assurer le suivi sur site pendant la construction. Le/la consultant(e) en ingénierie chargé(e) de superviser les travaux dispose d'un agent spécialisé en E&S. La composante « appui institutionnel » inclut les principaux acteurs des questions environnementales et sociales. La note de performance E&S du projet-mère/LLWDSP III est jugée satisfaisante car la Banque reçoit des rapports périodiques contenant des informations, notamment un point d'information sur les activités du projet ; la cellule d'exécution du projet dispose d'un(e) responsable des questions environnementales et sociales, et un audit de performance E&S n'est pas encore requis puisqu'il n'y a aucune activité en cours sur le terrain.

56. **Réinstallation involontaire :** Le projet entraîne le déplacement économique de 1373 personnes affectées par le projet du fait de la construction d'un réseau de distribution d'eau dans les districts de Botha-Bothe et de Leribe. L'Emprunteur a mis à jour le PAR du projet mère en y incluant l'indemnisation pour les actifs concernés, estimée à 2,83 millions de dollars. L'intégralité des coûts du PAR est couverte par les ressources du Fonds africain de développement dans le cadre du coût global du projet.

57. **Conformité environnementale et sociale :** Outre la mise en œuvre intégrale et adéquate de tous les plans E&S communiqués, y compris les mesures visant à faire face aux risques et impacts imprévus survenant pendant la mise en œuvre du projet, l'Emprunteur établira des rapports mensuels sur la mise en œuvre des mesures E&S. De plus, un audit annuel des performances environnementales et sociales, réalisé par un(e) expert(e) indépendant(e) en sauvegardes environnementales et sociales, sera soumis chaque année, au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Tous ces rapports seront communiqués à la Banque et mis à la disposition des parties prenantes. Par ailleurs, l'Emprunteur s'engage à mettre en place un mécanisme de règlement des plaintes (GRM) au niveau du projet, et ce, dès l'entame de la mise en œuvre, à le faire connaître de toutes les parties prenantes et à le maintenir opérationnel tout au long du cycle de vie du projet. En outre, en cas d'incident lié à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail (EOHS) sur un site du projet, l'Emprunteur s'engage à en informer immédiatement la Banque, au plus tard 48 heures après la survenue de l'incident. Il s'engage également à communiquer le rapport d'enquête de l'autorité nationale compétente et, lorsque la Banque le jugera nécessaire, de soumettre un rapport d'analyse des causes profondes (RCA), dressé par un(e) expert(e) indépendant(e) en santé et sécurité au travail, qui devra être approuvé par la Banque avant la mise en œuvre du plan d'actions correctives (CAP) par l'Emprunteur. Ces obligations sont reflétées dans les conditions environnementales et sociales de l'Accord de financement et dans le Plan de gestion environnementale et sociale qui y est annexé. Le projet est conforme et prêt à être soumis à l'examen du Conseil d'administration, comme en atteste la NOCES figurant en annexe.

58. **Changement climatique et croissance verte.** Le projet dans son ensemble est classé dans la catégorie 2 du système de sauvegardes climatiques de la Banque en raison de sa vulnérabilité modérée aux risques hydrométéorologiques tels que les sécheresses, les inondations et l'érosion des sols, qui peuvent affecter les performances des infrastructures ainsi que les charges d'exploitation et de maintenance. Les investissements dans les infrastructures d'approvisionnement en eau - notamment les réservoirs, les canalisations de transport et de distribution, ainsi que les voies d'accès - sont exposés à ces risques. La conception du projet intègre donc des normes

hydrauliques résilientes au changement climatique, des mesures de lutte contre les inondations et l'érosion, ainsi que des systèmes d'alerte précoce s'appuyant sur la télémétrie et le système SCADA. Elle intègre également des activités de sensibilisation des communautés à la gestion durable des terres et des bassins versants afin de protéger les sources et les ouvrages d'adduction d'eau.

59. Le financement additionnel permettra de renforcer davantage la résilience climatique et le profil de croissance verte du projet. Outre l'accélération des mesures d'adaptation déjà intégrées à la conception initiale, le financement additionnel introduit une optimisation du système qui privilégie l'approvisionnement par gravité grâce au déplacement des réservoirs à de plus hautes altitudes et à une réduction significative des besoins en pompage. Comparativement à la configuration initiale reposant sur de multiples stations de pompage, la présente approche permet de réduire la demande en électricité à long terme, les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation et d'améliorer la fiabilité du système en cas de coupures de courant liées au climat. Le projet favorisera également la réduction des fuites, l'optimisation du réseau et une meilleure surveillance des ressources en eau, renforçant ainsi davantage l'efficacité et la résilience.

60. Du point de vue de l'alignement sur l'Accord de Paris, le projet a été évalué à l'aide de la méthodologie conjointe d'alignement sur l'Accord de Paris des banques multilatérales de développement (BMD) pour les opérations d'investissement direct. Selon l'évaluation de la cohérence des mesures d'atténuation, le projet n'engendre pas de dépendance au carbone. Il intègre, par ailleurs, des mesures de conception qui permettent de réduire les émissions opérationnelles sur l'ensemble de son cycle de vie comparativement à la configuration initiale, notamment grâce à la transition vers un système essentiellement gravitaire et à une meilleure efficacité du réseau. À en croire l'évaluation de l'adaptation et de la résilience, le projet intègre un dépistage des risques climatiques, des normes d'ingénierie résilientes au climat, des mesures de gestion des bassins versants et des systèmes d'alerte précoce afin de garantir que les ouvrages et les services restent fonctionnels dans les conditions climatiques prévues. Sur la base de cette approche d'évaluation des investissements directs fondés sur les transactions, l'opération est considérée comme alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris et conforme à la deuxième contribution déterminée au niveau national (CDN, 2024) du Lesotho ainsi qu'aux priorités nationales en matière de résilience climatique. Une analyse plus détaillée de la conformité avec l'Accord de Paris sera présentée dans l'annexe technique 3-4.

D. Autres priorités transversales

Réduction de la pauvreté, inclusion et création d'emplois

61. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est essentiel pour réduire la pauvreté. L'extension des services à trois nouvelles localités permettra d'assurer un approvisionnement durable en eau et un assainissement amélioré, au bénéfice tant des entreprises que des résidents. Le financement additionnel facilitera également la création d'un nombre d'emplois pouvant atteindre 50 emplois permanents et 1 000 emplois à temps partiel, qualifiés et non qualifiés, dans les domaines de la maçonnerie, de la pose de canalisations, de la fixation d'acier et de la construction, ce qui profitera aussi bien aux hommes qu'aux femmes et aux jeunes. Il soutiendra une formation professionnelle inclusive sur le plan du genre et l'autonomisation de 240 jeunes grâce à un apprentissage annuel dans le cadre du projet (ciblant un minimum de 50 % de femmes et de jeunes âgés de 18 à 35 ans). Le projet contribuera de manière significative à réduire la pauvreté, à promouvoir l'inclusion et à créer des emplois. Il s'aligne sur le Point cardinal n° 3 en tirant parti de la transformation démographique pour le développement économique grâce à la reconversion et

à l'amélioration des compétences, afin de garantir la participation des femmes et des jeunes aux activités du projet pendant et après sa mise en œuvre.

62. Les impacts sociaux positifs attendus sont conformes au projet initial et comprennent des améliorations sur le plan sanitaire, des progrès dans le domaine de l'éducation, la réduction de l'écart entre les sexes grâce à l'accès à l'eau potable, la réduction du temps consacré à la collecte de l'eau (une tâche généralement effectuée par les femmes et les filles dans les ménages) et la libération de temps pour des activités productives. Le projet permettra également d'améliorer l'inclusion sociale en garantissant la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, en les impliquant dans les comités villageois chargés des points d'eau et de la santé ainsi que dans les modèles de gestion de l'eau pilotés par la communauté, tout en renforçant l'engagement communautaire grâce à des processus inclusifs de planification et de mise en œuvre.

63. L'on s'attend à ce que le projet entraîne plusieurs risques sociaux et impacts négatifs. Au nombre de ceux-ci, on peut citer un déplacement temporaire hors de l'emprise du projet pendant la mise en œuvre, une perturbation temporaire des activités commerciales et économiques pouvant entraîner une perte de moyens de subsistance, ainsi que des risques pour la santé publique dus à l'augmentation des déplacements de personnes dans la zone du projet. Il pourrait en résulter une hausse de la prévalence de maladies transmissibles telles que le VIH, la tuberculose et la COVID-19, toutes choses exerçant une pression supplémentaire sur les services locaux de santé, ainsi que des risques de vulnérabilité sociale liés à la violence basée sur le genre (VBG), à l'exploitation et aux abus sexuels (SEA) et au travail des enfants, qui pourraient apparaître pendant l'exécution du projet. La mise en œuvre du Plan de gestion environnementale et sociale et du Plan d'action de réinstallation s'attaquera à ces risques et impacts. Ces deux plans seront exécutés en tenant compte de la dimension de genre, garantissant ainsi des stratégies d'atténuation inclusives et équitables.

Possibilités de renforcement de la résilience

64. La fragilité du secteur de l'eau et de l'assainissement au Lesotho est due à des aléas climatiques récurrents tels que les sécheresses et les inondations, à des ouvrages vieillissants et mal entretenus, à des capacités institutionnelles limitées et à des écueils socio-économiques, qui touchent particulièrement les populations rurales. Le secteur est soumis à des pressions aiguës liées à la rapidité de la croissance démographique, à la hausse de la demande et aux besoins domestiques et industriels non satisfaits, exposant ainsi les ménages aux risques sanitaires et industriels. Ces facteurs donnent lieu à un accès insuffisant aux services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène. Il en résulte de graves répercussions sur le développement du Lesotho se traduisant par la mise en péril de la santé publique, l'augmentation des maladies d'origine hydrique, la réduction de la fréquentation scolaire en raison de mauvaises conditions sanitaires dans les écoles et la limitation de la productivité économique, les femmes et les enfants passant beaucoup trop de temps à aller chercher de l'eau. Il est essentiel pour le Lesotho de lever ces écueils grâce à l'amélioration des infrastructures, de la gouvernance et des initiatives de résilience climatique pour parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'amélioration du bien-être social général.

65. Le financement additionnel s'inscrit parfaitement dans la stratégie de la Banque visant à lutter contre la fragilité et à renforcer la résilience au Lesotho [2022-2026] grâce à ses priorités clés que sont le renforcement des capacités institutionnelles et l'édification de sociétés résilientes. Il vise à transformer le développement inclusif dans le district de Butha Buthe en étendant l'accès à des services d'approvisionnement en eau sûrs et fiables, dont bénéficieront non plus seulement 1675 personnes, mais environ 21 930 d'ici 2028. Cette extension cruciale permettra d'assurer un accès équitable à l'eau aux communautés auparavant mal desservies, d'améliorer la qualité et la

fiabilité de l'eau, et de renforcer la résilience face aux sécheresses et aux chocs climatiques. De plus, les efforts de mobilisation et de sensibilisation des communautés par le biais d'une implication des populations locales permettront de d'éveiller les consciences des communautés à l'agriculture de subsistance afin d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages, tout en les sensibilisant aux risques liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH). L'objectif ainsi visé est de réduire considérablement les maladies d'origine hydrique telles que la diarrhée, ce qui pourrait potentiellement permettre de réduire de moitié l'incidence des maladies et d'améliorer la santé des enfants dans les communautés touchées par des taux de mortalité élevés chez les enfants de moins de cinq ans. Grâce à ces avantages multiples, le FA contribuera directement à un développement inclusif et durable en comblant des lacunes existant de longue date en matière de services et en renforçant la résilience socio-économique dans les nouvelles localités concernées. Grâce à un engagement, un suivi et une collaboration continus avec les parties prenantes, le projet devrait instaurer la confiance, favoriser la préparation des communautés et obtenir un large soutien pour une mise en œuvre durable du projet. (voir *l'annexe technique 3-2 – note d'évaluation de la fragilité/résilience*).

Promotion de la parité homme-femme et de l'autonomisation des femmes

66. **Classification selon le système de marqueurs de genre :** Le projet est classé dans la catégorie GEN II selon la classification du système de marqueurs de genre de la Banque et permettra d'améliorer l'accès aux ouvrages d'approvisionnement en eau, de créer des opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes, contribuant ainsi à réduire l'écart entre les sexes en matière d'emploi. Il offrira également des possibilités de perfectionnement des compétences.

67. **Analyse de la dimension de genre :** À l'instar de nombreux pays en développement, au Lesotho, ce sont les femmes et les filles qui sont chargées de la collecte, du transport et de la gestion de l'eau à usage domestique. Le manque d'accès à des services d'eau potable fiable et d'assainissement touche les femmes de manière disproportionnée. La Politique 2018-2030 du Lesotho sur le genre et le développement indique que 74 % des femmes sont chargées de la collecte de l'eau au niveau des ménages, tandis que pendant la saison de sécheresse, elles parcourent environ deux kilomètres à pied dans les zones rurales aux fins de cette collecte. Au Lesotho, les femmes et les filles sont principalement chargées de collecter l'eau destinée à l'usage domestique, à la cuisine, au nettoyage et à l'abreuvement du bétail. Malheureusement, ce travail non rémunéré n'est pas perçu comme un travail valorisant. Les longues distances à parcourir pour rallier les points d'eau ont une incidence sur leur temps et leur énergie, limitant potentiellement leur participation à d'autres activités telles que l'éducation et les possibilités d'activités génératrices de revenus. Un approvisionnement en eau efficace contribuera à alléger la charge de travail des femmes en réduisant le temps consacré à la collecte de l'eau, augmentant ainsi leur temps libre et le temps productif qu'elles peuvent consacrer à des activités génératrices de revenus, et améliorera en fin de compte leur situation économique. Contrairement aux garçons, le manque de services d'eau et d'assainissement affecte la fréquentation scolaire des filles eu égard à l'indisponibilité de commodités de gestion de l'hygiène menstruelle. Une source d'eau fiable aidera les écoliers, en particulier les filles, à réduire l'absentéisme scolaire, à consacrer plus de temps à leurs études et, par conséquent, à améliorer leurs résultats scolaires. L'approvisionnement en eau au niveau des ménages permettra de réduire le risque de maladies d'origine hydrique et d'améliorer la santé et le bien-être généraux, en particulier des enfants et des personnes vulnérables. L'approvisionnement en eau permettra également aux ménages d'adopter de meilleures pratiques d'hygiène, réduisant ainsi le risque de maladies et d'infections. En outre, la disponibilité de l'eau au niveau des ménages renforcera la sécurité des femmes et des filles en réduisant les risques de préjudices physiques et d'exploitation lors de la collecte de l'eau. Le projet reconnaît le taux de chômage élevé chez les

jeunes dû à l'inadéquation entre les compétences et la demande de main-d'œuvre. Il offrira, en conséquence, des possibilités d'emploi et de perfectionnement des compétences aux jeunes dans le domaine des ouvrages hydrauliques. De plus, des femmes seront employées afin de réduire l'écart entre les sexes.

68. **La dimension genre dans le cadre de résultats.** Le FA continuera à mettre en œuvre les mesures spécifiques décrites dans le volet « Action en faveur du genre » du projet initial, complétées par des activités supplémentaires. Il convient de relever que le projet initial a déjà aidé le ministère des Ressources naturelles à élaborer une stratégie genre pour le secteur de l'eau (WSGS) visant à orienter l'intégration de la dimension de genre, en s'attaquant aux disparités institutionnelles entre les sexes telles que l'absence de personnel technique féminin au sein de divers organismes et départements du secteur. La cellule d'exécution du projet mène actuellement des activités liées à l'intégration de la dimension de genre et à l'inclusion sociale dans les localités couvertes par le projet initial et le financement additionnel. Le ministère du Genre, de la Jeunesse et du Développement social soutiendra le projet au travers du renforcement des capacités tant au niveau national qu'au niveau des districts. Il participera également à la sensibilisation du public sur la violence basée sur le genre, l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel. Le projet favorisera l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par les moyens suivants : l'embauche de femmes (40 %) et de jeunes dans le cadre du projet, le renforcement des capacités des communautés par la mobilisation et la sensibilisation communautaires, incluant au moins 50 % de femmes et le recrutement de jeunes hommes et femmes pour des apprentissages, des stages et des programmes de mentorat. Pour parvenir à l'atteinte de l'objectif susdit, le projet procèdera au perfectionnement des compétences des jeunes (240), à la formation sur le changement climatique et l'adaptation (50 % de femmes) et à la sensibilisation à la nutrition et à l'hygiène intégrées (50 % de femmes). Il mettra en place une UEP chargée de l'intégration de la dimension de genre, créera des comités de l'eau comportant une représentation féminine de 50 %, facilitera des initiatives de développement d'entreprises dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour les entreprises détenues par des femmes. Il soutiendra la mise en œuvre de la stratégie genre dans le secteur de l'eau (WSGS), qui guidera le processus d'intégration de la dimension de genre dans le secteur. Cet appui inclura : le renforcement des capacités en matière d'intégration de la dimension de genre et l'élaboration de mécanismes de prévention et d'intervention contre la violence basée sur le genre, l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel (VBG/EAS/HS) afin d'atténuer ces phénomènes dans la zone du projet. (voir *l'annexe technique 3-3 – Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes*).

69. **Jeunesse et compétences.** Le Lesotho est confronté à un chômage persistant et à de faibles résultats en matière de capital humain, le taux de chômage des jeunes s'élevant à 38,9 %, soit 37,1 % chez les hommes et 40,1 % chez les femmes, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale de 30,1 %. L'indice de développement humain (IDH) du pays s'est légèrement amélioré, passant de 0,547 (2022) à 0,550 (2023), ce qui reflète une stagnation de la qualité de l'éducation, des résultats en matière de santé et de la productivité du travail. Ces écueils sont explicitement reconnus comme des contraintes déterminantes dans le DSP 2025-2030 et le NSDP II (prorogé jusqu'en 2027-2028). Parmi les principales contraintes figurent l'inadéquation des compétences, la faiblesse des filières d'EFTP et d'apprentissage, le faible nombre d'années de scolarité ajustées en fonction de l'apprentissage (6,3 ans) et la création limitée d'emplois dans le secteur privé. La population active (≈0,88 million) est majoritairement rurale (environ deux tiers), ce qui souligne l'importance d'un développement décentralisé de l'emploi et des compétences, lié aux infrastructures. Certes le projet n'est pas axé sur les jeunes, mais il intègre l'emploi et le perfectionnement des compétences des jeunes dans l'ensemble de ses composantes, conformément

au Système de marqueurs de jeunes, d'emplois et de compétences (YJSMS) de la Banque. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une opération autonome en faveur de la jeunesse, les résultats pour les jeunes sont délibérément intégrés, ciblés et mesurables. La composante 1 générera un minimum de 1 000 emplois temporaires pendant la construction et de 50 emplois permanents pendant l'exploitation, avec une participation minimale de 60 % de jeunes. Les jeunes acquerront des compétences pratiques et transférables dans les domaines de la construction, du comptage, de la lutte contre les fuites et de la maintenance des systèmes. La composante 3 soutient 240 apprentissages, stages et mentorats destinés aux jeunes (dont au moins 50 % de femmes), ainsi que des formations en exploitation et maintenance (E&M), en gestion financière, en gouvernance communautaire de l'eau et en adaptation au changement climatique. La composante 2 implique davantage les jeunes en tant qu'artisans, promoteurs de l'hygiène et mobilisateurs communautaires. Les résultats pour les jeunes sont suivis à travers le cadre de résultats (notamment les emplois créés, les opérateurs communautaires formés et les personnes formées à l'adaptation au changement climatique).

4 INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

A. Instrument juridique

70. L'instrument juridique régissant le financement de ce financement additionnel sera un accord de prêt entre le Royaume du Lesotho (l'« Emprunteur ») et le Fonds africain de développement (le « Fonds ») pour un prêt d'un montant ne dépassant pas l'équivalent de dix millions d'unités de compte (10 000 000 UC).

B. Conditions liées à l'intervention du Fonds

71. ***Condition préalable à l'entrée en vigueur de l'Accord de financement*** - L'entrée en vigueur du contrat de prêt est subordonnée au respect, par l'Emprunteur, des dispositions de l'article 12.01 des Conditions générales applicables aux contrats de prêt et aux contrats de garantie du Fonds africain de développement (entités souveraines).

72. ***Conditions préalables au premier décaissement*** - Outre les dispositions de la section 3.01 (Entrée en vigueur), l'obligation du Fonds d'effectuer le premier décaissement du prêt est subordonnée au respect par l'emprunteur des conditions suivantes :

- a) la présentation d'une preuve du recrutement, par voie de mise en concurrence, d'un ingénieur en eau et assainissement pour la cellule d'exécution de projets (CEP), dont les qualifications et le cahier des charges sont jugés acceptables par le Fonds ;
- b) et la présentation d'une preuve de dérogation accordée par l'Autorité des marchés publics du Lesotho pour l'utilisation des méthodes et procédures de passation de marchés du Fonds.

73. ***Conditions préalables au premier décaissement relative à la réinstallation financée par le Fonds*** – L'obligation du Fonds d'effectuer le premier décaissement du prêt destiné au paiement des frais de réinstallation est subordonnée au respect, par l'Emprunteur, des conditions supplémentaires suivantes :

- a) a présentation d'un calendrier des travaux et d'indemnisation établi conformément au Plan d'action de réinstallation (« PAR ») approuvé et aux politiques de sauvegarde du Fonds,

sous une forme et avec un contenu jugés satisfaisants par le Fonds, détaillant : i) chaque lot de travaux de génie civil relevant du Projet, et ii) le calendrier de réinstallation de toutes les personnes affectées par le Projet (« PAP ») pour chaque lot nécessitant une réinstallation ; et

- b) l'ouverture d'un compte spécial en devises auprès de la *Banque centrale du Lesotho* et d'un compte de projet en monnaie locale auprès d'une banque commerciale acceptable pour le Fonds, au nom du Projet, dédié à la réception de la part du financement du Fonds allouée à la réinstallation des PAP conformément au RAP.

74. **Conditions préalables au premier décaissement pour les travaux impliquant une réinstallation.** L'obligation du Fonds de décaisser le prêt pour les travaux impliquant une réinstallation est subordonnée à la satisfaction par l'Emprunteur des conditions supplémentaires ci-après :

- a) la présentation de preuves satisfaisantes attestant que toutes les personnes concernées par la réinstallation (PAP) relatives aux travaux de génie civil d'un lot donné ont été réinstallées conformément au Plan d'action de réinstallation approuvé et au calendrier des travaux et des indemnisations convenu, avant le début des travaux de génie civil sur ce lot, et en tout état de cause avant le déménagement effectif des PAP et/ou la prise de possession de leurs terres et des actifs connexes ;
- b) en lieu et place du paragraphe (a) ci-dessus, la présentation de preuves satisfaisantes indiquant que les ressources allouées à la réinstallation des PAP ont été déposées sur un compte dédié auprès d'une banque acceptable pour le Fonds ou versées à un tiers de confiance acceptable pour la Banque/le Fonds, si l'Emprunteur peut prouver, à la satisfaction de la Banque/Fonds, que la réinstallation des PAP conformément au paragraphe (a) ci-dessus n'a pu être réalisée, en totalité ou en partie, pour les raisons suivantes : i) l'identification des PAP par l'Emprunteur n'est pas réalisable ou possible ; ii) un litige en cours impliquant les PAP et/ou affectant l'opération de réinstallation ; ou iii) toute autre raison indépendante de la volonté de l'Emprunteur, telle qu'examinée et convenue avec le Fonds.

75. **Conditions préalables au décaissement ultérieur pour les travaux impliquant une réinstallation.** L'obligation du Fonds de décaisser une tranche ultérieure du Prêt pour des travaux impliquant une réinstallation est subordonnée à la soumission d'une justification satisfaisante pour au moins 50 % de l'avance immédiate reçue précédant le prêt, et pour 100 % de toute avance antérieure du prêt reçue (accompagnée des documents pertinents à indiquer dans le Contrat de prêt).

76. **Engagements en matière de sauvegardes environnementales et sociales.** L'Emprunteur s'engage, et veillera à ce que l'agence d'exécution, tous ses entrepreneurs, sous-traitants et agents :

- a) exécute le projet conformément aux mesures environnementales et sociales convenues par le Fonds et l'Emprunteur et telles qu'elles figurent dans le Plan de gestion environnementale et sociale annexé au Contrat de prêt, ainsi qu'à la législation nationale applicable, d'une manière et dans un fond jugés satisfaisants par le Fonds ;
- b) s'abstienne de toute action susceptible d'empêcher ou d'entraver la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales, y compris toute modification, suspension, dérogation et/ou annulation de l'une de leurs dispositions, en totalité ou en partie, sans l'accord écrit préalable du Fonds ;

- c) ne démarre pas la mise en œuvre de travaux sur une section quelconque d'un lot donné dans le cadre du projet, à moins que toutes les personnes affectées par le projet de ce lot aient été réinstallées conformément au plan d'action de réinstallation et/ou au calendrier des travaux et des indemnités convenu ;
- d) prépare et soumette au Fonds : i) chaque mois, un rapport périodique sur la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales ; et ii) chaque année, un rapport d'audit de performance des sauvegardes environnementales et sociales préparé par un(e) expert(e) indépendant(e), avant la fin du premier trimestre de l'année suivante ;
- e) recrute et retienne les services d'un(e) expert(e) (ou d'expert(e)s, le cas échéant) en sauvegardes environnementales et sociales, doté(e) des compétences requises, notamment en matière de santé et de sécurité au travail, pour la cellule d'exécution du projet, dont les qualifications et le mandat sont acceptables pour le Fonds. Ce/cette spécialiste mettra en œuvre les mesures environnementales et sociales, les surveillera et en rendra compte à l'Emprunteur, et ce rapport sera soumis au Fonds ; et
- f) coopère pleinement, prépare et soumette un plan d'action de réinstallation révisé dans les trente (30) jours suivant l'identification d'une réinstallation imprévue, et le mette en œuvre avant le début des travaux dans la zone concernée, en recourant aux modalités de financement préalablement convenues avec le Fonds au cas où la mise en œuvre du projet ou une modification de son périmètre entraînerait une réinstallation de personnes jusqu'alors imprévue. Il ne débute aucun travail dans la zone concernée par le projet, à moins que toutes les personnes concernées par la réinstallation dans ces zones aient été réinstallées conformément à un plan d'action de réinstallation, qui doit être préparé par l'Emprunteur et approuvé par le Fonds.

77. **Contribution de contrepartie.** L'Emprunteur devra, dans un délai de trois (3) mois à compter du premier décaissement du prêt ou à toute date ultérieure approuvée par le Fonds, continuer à prendre en charge les coûts de l'audit financier, du/de la spécialiste en passation de marchés, à l'expert(e) en sauvegardes environnementales et sociales, à l'expert(e) des questions de genre, au/à la comptable du projet et à l'expert(e) en suivi et évaluation recruté(e)s pour le projet, en sus des coûts récurrents liés au personnel affecté au projet, aux locaux de bureau, aux fournitures de bureau, aux services publics et aux frais généraux de fonctionnement applicables au projet, conformément aux spécifications convenues et exigences acceptables pour le Fonds, au titre de sa contribution en nature aux coûts du projet.

C. Conformité aux politiques du Fonds

- ☒ Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables du Fonds.
- ☐ Il existe des exceptions aux politiques du Fonds.

Mécanisme indépendant de recours du Groupe de la Banque africaine de développement

78. Les communautés et les individus qui s'estiment lésés par un projet soutenu par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de recours existants au niveau du projet ou auprès du Mécanisme indépendant de recours (MIR) de la BAD. Le MIR garantit que les communautés et les individus affectés par un projet peuvent lui soumettre leur plainte et il établit s'il s'est produit un préjudice ou s'il pourrait s'en produire, du fait du non-respect par la BAD de ses politiques et procédures. Pour déposer une plainte ou demander de plus amples informations, veuillez contacter : ou visiter le site web du

MIR. Les plaintes peuvent être déposées à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la BAD et que la Direction de la Banque a eu la possibilité d'y répondre avant la saisine du MIR.

5 RECOMMANDATION

79. La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver le *prêt* du FAD-16 proposé, *d'un montant n'excédant pas l'équivalent de dix millions d'unités de compte (10 000 000 UC)*, en faveur du Royaume du Lesotho, aux fins susvisées et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

6 CADRE DE RÉSULTATS

[Cadre de résultats du financement additionnel](#)

CADRE DE RÉSULTATS GLOBAL RÉVISÉ DU PROJET						
A INFORMATIONS SUR LE PROJET						
I INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : PHASE III DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES BASSES TERRES DU LESOTHO – FINANCEMENT ADDITIONNEL, CODE SAP : P-LS-E00-009				I PAYS/RÉGION : Lesotho/Afrique australe		
I OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Améliorer la qualité, l'accessibilité et la durabilité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement améliorés dans le district de Butha Buthe et renforcer la résilience face aux effets du changement climatique						
I INDICATEUR(S) D'ALIGNEMENT : i) Accès à des services d'eau potable gérés de manière sûre (% de la population) ; et ii) accès à des services d'assainissement améliorés et sûrs (% de la population)						
B MATRICE DES RÉSULTATS						
DESCRIPTION DE LA CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DES INDICATEURS	INDICAT EUR CMR	UNITÉ	DONN ÉES DE RÉFÉR ENCE (2022)	RÉEL (2025)	CIBLES À L'ACHÈVEME NT (2028)	Moyens de vérification
I ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 1 : Amélioration de la couverture et de l'accès aux services d'approvisionnement en eau						
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1 : Population ayant accès à l'eau (à ventiler par sexe (CSI) dans la région de Butha Buthe	☒	Nombre	78 100	78 100	148 310 (couvrant 25 % des zones sensibles au stress hydrique ; 75 638 femmes)	EDS, système d'information de la WASCO et archives du DRWS
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.2 : Nombre moyen d'heures d'approvisionnement par jour (en heures) aux raccordements et aux points d'eau		heures	12	12	22	Système d'information de la WASCO et archives du DRWS
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.3 : Empreinte carbone nette/potentiel d'atténuation	☐	tonnes d'équival ent CO2	0	451	19 951	Rapports annuels du LMS soumis au DWA
I ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 2 : Amélioration de la couverture et de l'accès aux services d'assainissement						
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 : Personnes ayant accès aux services d'assainissement (en milliers) (à ventiler par sexe) (CSI) dans la région de Butha Buthe	☐	Nombre	21 100	21 100	75 000 (38 250 femmes)	EDS, système d'information de la WASCO et archives du DRWS
ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 3 : Amélioration de la gestion de l'eau, de l'efficacité et de la durabilité des services						
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.1 : Villages/communautés disposant d'opérateurs privés/communautaires organisés	☐	Nombre	0	0	201	Système d'information de la WASCO et archives du DRWS
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.2 : Adoption de plans d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets		Nombre	0	0	2	Rapports annuels du LMS
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.3 : Eaux non facturées	☐	Pourcen tage	40	46	28	Archives opérationnelles de la WASCO et du DRWS

I ÉNONCÉ DE PRODUIT 1 : Mise en place d'ouvrages infrastructures hydrauliques résilients au changement climatique et à faible intensité carbone dans la zone 1						
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1 : Conduite d'adduction d'eau construite et opérationnelle	☐	Kilomètres	0	0	14	Archives des contrats des entrepreneurs
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2 : Conduites de distribution d'eau construites/étendues, dotées de technologies d'énergie renouvelable et opérationnels	☐	Kilomètres	0	0	285	Livrées au DRWS et à la WASCO
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3 : Raccordements équipés de compteurs (au moins 5 % pour les ménages dirigés par des femmes et les PME de femmes)	☐	Nombre	0	0	10 050	Archives des contrats des entrepreneurs, archives des opérateurs
ÉNONCÉ DE PRODUIT 2 : Amélioration des services d'assainissement						
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 : Personnes sensibilisées grâce à des initiatives intégrées de promotion de la nutrition et de l'hygiène (ventilées par sexe)	☐	Nombre	0	3 234 (1 195 femmes)	70 000 (35 700 femmes)	Rapports opérationnels et d'activité du DRWS
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2 : Installations sanitaires et d'hygiène publiques résilientes au changement climatique construites et opérationnelles dans les écoles, les lieux publics et les centres de santé, et tenant compte des sexospécificités et de l'accessibilité pour les personnes handicapées (pour les personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées vulnérables et les femmes chefs de famille)	☐	Nombre	0	0	1018 (609)	Rapports opérationnels et d'activité du DRWS

ÉNONCÉ DE PRODUIT 3 : Renforcement des capacités, amélioration des systèmes institutionnels et gestion du projet						
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1 : Stratégie genre dans le secteur de l'eau élaborée	☐	Nombre	0	1	1	Rapports opérationnels du DRWS
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 : Formation aux programmes de gestion de l'eau au niveau communautaire/des opérateurs privés (ventilés par sexe)	☐	Nombre	0	0	150 (dont 60 femmes)	Rapports opérationnels et de formation du DRWS
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3 : Emplois créés ciblant : i) les emplois à temps plein ; et ii) les emplois à temps partiel/saisonniers (ventilés par sexe)	☐	Nombre	0	29	i) 50 ; et ii) 1 000 (au moins 40 % de femmes, 60 % de jeunes)	Rapports opérationnels du DRWS et rapports sur les emplois soutenus
INDICATEUR DE PRODUIT 3.4 : Personnes formées au changement climatique et aux options d'adaptation (ventilées par sexe)	☐	Nombre	0	4 481	7 000 (dont au moins 2 800 femmes)	Rapports opérationnels et de formation du DRWS

MODIFICATIONS APPORTÉES AU CADRE DE RÉSULTATS INITIAL DU PROJET		
Révisions apportées au cadre de résultats		Commentaires / Justification des modifications
I OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET		
Version initiale (ODP)	Modification proposée	
Améliorer la qualité, l'accès et la pérennité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement améliorés dans le district de Butha Buthe, tout en renforçant leur résilience face aux effets du changement climatique	☒ Aucune modification ☐ Révisé	Sans objet
I ÉNONCÉS DE RÉSULTATS ET INDICATEURS		
Version initiale	Modification proposée	
I ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 1 : Amélioration de la couverture et de l'accès aux services d'approvisionnement en eau	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau	Sans objet
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1 : Personnes ayant accès à l'eau (à ventiler par sexe (CSI) dans la région de Butha Buthe	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau	Le financement additionnel du projet vise à fournir un accès nouveau et amélioré au service d'approvisionnement en eau à 21 930 personnes supplémentaires d'ici 2029,

INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.2 : Nombre moyen d'heures d'approvisionnement par jour (en heures) aux raccordements et aux points d'eau	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau	Sans objet
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.3 : Empreinte carbone nette / potentiel d'atténuation	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau	Ce point est passé du statut de « produit » à celui de « résultat »
ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 2 : Amélioration de la couverture et de l'accès aux services d'assainissement	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau	Sans objet
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 : Personnes ayant accès à des services d'assainissement (en milliers) (à ventiler par sexe) (CSI) dans la région de Butha Buthe	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau	5 500 personnes supplémentaires touchées
ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 3 : Amélioration de la gestion de l'eau, de l'efficacité et de la pérennité des services	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau	Sans objet
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.1 : Villages/communautés ayant mis en place des opérateurs privés/communautaires	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau	25 villages supplémentaires viendront s'ajouter aux 176 villages du projet initial
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.2 : Adoption de plans d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets	☒ Aucun changement ☐ Révisé	Sans objet

	☐ Nouveau	
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.3 : Eaux non facturées	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau	La stratégie de la WASCO en matière d'eau non facturée vise un cible de 28 % d'ici 2028
I ÉNONCÉ DE PRODUITS ET INDICATEURS		
<i>Version originale</i>	<i>Modification proposée</i>	
I ÉNONCÉ DE PRODUIT 1 : Réalisation d'ouvrages hydrauliques résilients au changement climatique et à faible intensité carbone dans la zone 1	☒ Aucune modification ☐ Révisé ☐ Nouveau	Sans objet
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1 : Conduite d'adduction d'eau construite	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau	Sans objet
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2 : Conduites maîtresses de distribution d'eau construites/étendues et équipées de technologies d'énergie renouvelable	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau	207 km supplémentaires de réseaux de distribution d'eau seront construits
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3 : Raccordements équipés de compteurs (au moins 5 % pour les ménages dirigés par des femmes et les PME de femmes)	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau	5050 raccordements équipés de compteurs supplémentaires seront réalisés grâce au financement additionnel
I ÉNONCÉ DE PRODUIT 2 : Amélioration des services d'assainissement	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau	Sans objet
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 : Personnes sensibilisées grâce à des initiatives intégrées de promotion de la nutrition et de l'hygiène (ventilées par sexe)	☐ Aucun changement ☒ Révisé ☐ Nouveau	5 000 personnes supplémentaires touchées
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3 : Installations sanitaires et d'hygiène publiques résilientes au changement climatique construites et opérationnelles dans les écoles, les lieux publics et les centres de santé, et tenant compte des sexospécificités et de l'accessibilité pour les personnes	☐ Aucun changement	Construction de 300 installations sanitaires supplémentaires

handicapées (pour les personnes handicapées vulnérables et les femmes chefs de famille)	☒ Révisé ☐ Nouveau	
ÉNONCÉ DE PRODUIT 3 : Renforcement des capacités, amélioration des systèmes institutionnels et gestion du projet	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau	Sans objet
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1 : Mise en œuvre de la stratégie genre dans le secteur de l'eau	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau	Sans objet
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 : Formation aux programmes de gestion de l'eau au niveau communautaire/des opérateurs privés (ventilé par sexe)	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau	Sans objet
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3 : Emplois créés, en ciblant : i) les emplois à temps plein ; et ii) les emplois à temps partiel/saisonniers, (ventilés par sexe)	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau	Sans objet
INDICATEUR DE PRODUIT 3.4 : Personnes formées au changement climatique et aux options d'adaptation (ventilées par sexe)	☒ Aucun changement ☐ Révisé ☐ Nouveau	Sans objet

7 NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)



A. Informations de base⁷			
Titre du projet : PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT DES BASSES TERRES DU LESOTHO PHASE III – FINANCEMENT ADDITIONNEL			Code SAP ou TFMS du projet : P-LS-E00-009
Région : RDGS		Pays : Lesotho	
Secteur du projet : Eau et assainissement		Instrument de prêt : Financement axé sur les résultats (FAR)	
Dates d'évaluation : 3-févr.-26 à 6-mars-26		Date d'approbation estimée : 30-avr.-26	
Chargé(e) du projet : HERBERT CHINOKORO		Co-Chargé(e)s du projet : MOSES TEMBO	
Spécialiste en sauvegarde environnementale : Pilila CHONGO Chimwemwe Roberta MHANGO			
Spécialiste en sauvegarde sociale : Tananga Mathews NYIRENDA Daniel Ouma OGOL			
Catégorie E&S : Catégorie 1 (risque élevé)	Type d'opération : Opération souveraine / Opération du secteur public		Intermédiaire financier : Non
Date de catégorisation : 21-août-25	Date de catégorisation dans l'ISTS : 21-août-25	Date de catégorisation dans SAP : 21-août-25	
Ce projet est-il préparé dans le cadre d'une réponse rapide à une crise ou urgence ?			Non
Une dérogation aux exigences du SSI a-t-elle été demandée par l'Emprunteur et accordée par le Conseil d'Administration ?			Non
B. Publication et Suivi de la Conformité			
B.1 Publication obligatoire⁸			
Évaluation environnementale et sociale/Audit/Système/Autres : Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) (01)			
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?		Oui	
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client		14-nov.-25	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		14-nov.-25	
Date de publication par la Banque		17-nov.-25	
Plan d'action de réinstallation (PAR)⁹ : 1			
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?		Oui	
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client		20-mars-26	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		20-mars-26	
Date de publication par la Banque		24-mars-26	
Plan de participation des parties prenantes (P3P)¹⁰ : 1			
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?		Oui	
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client		14-nov.-25	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		14-nov.-25	
Date de publication par la Banque		17-nov.-25	
Plan de gestion des nuisibles ou des vecteurs (PGN/PGV) : Non applicable			
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?		Non applicable	
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client		Cliquez pour sélectionner la date	
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication		Cliquez pour sélectionner la date	
Date de publication par la Banque		Cliquez pour sélectionner la date	
Plan pour les Groupes vulnérables (PGV) : Non applicable			
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?		Non applicable	
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client		Cliquez pour sélectionner la date	

⁷ **Remarque** : Cette NOCES doit être annexée aux rapports/documents d'évaluation du projet avant l'approbation par la Haute Direction et/ou par le Conseil d'administration.

⁸ Pour plusieurs dates de publication du même type de document/instrument (ESIA, RAP, etc.), veuillez indiquer la date de publication du dernier instrument qui permet de satisfaire à la règle de 50%+1 publiés.

⁹ Y compris le plan de restauration des moyens d'existence (PRME)

¹⁰ Y compris le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de gestion de la biodiversité (PGB)¹¹ : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)¹² : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de participation des communautés riveraines (PPCR) : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de préparation et de réponse aux urgences (PPRU) : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de gestion des déchets dangereux/médicaux (PGDM) : <i>Non applicable</i>	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Notification aux Riverains (NR) : <i>Non applicable</i>	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES-AF) de l'Accord de financement¹³ 1	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Oui
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	20-mars-26
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	20-mars-26
Date de publication par la Banque	24-mars-26
Si la publication dans le pays de l'un des documents préparés ci-dessus n'est pas autorisée conformément à la législation du pays ou est impossible en raison de situation de crises/urgences : Non applicable Si applicable, veuillez expliquer ci-dessous :	
Non applicable.	
B.2. Indicateurs de suivi de la conformité	
Un calendrier, un budget et des responsabilités institutionnelles claires et satisfaisants ont-ils été prévus pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	Oui
Les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes, ont-ils été inclus dans le coût du projet ?	Oui
Le montant total pour la mise en œuvre complète de la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans les coûts du projet, est-il effectivement mobilisé et sécurisé ? ¹⁴	Oui
Le système de suivi-évaluation du projet inclut-il le suivi des mesures environnementales et sociales ?	Oui

¹¹ Voir la note de bas de page 212 du SSI: Selon la nature et l'ampleur des risques et des impacts du projet, le plan de gestion de la biodiversité (PGB) peut être un document autonome ou intégré au PGES élaboré au titre de la SOI. Sélectionner cette option si un PGB autonome est requis.

¹² Voir la note de bas de page 190 du SSI: Le Plan de restauration des moyens d'existence (PRME) fait normalement partie du Plan d'action de réinstallation (PAR). Cependant, pour les restaurations complexes de moyens d'existence, un PRME distinct peut être élaboré dans le cadre du PGES. Sélectionnez cette option si un PRME distinct est requis.

¹³ Comme indiqué dans la section III.2.3 de la Politique environnementale et sociale (PES) de la Banque

¹⁴ Dans le cas où un plan d'action de réinstallation (PAR) n'est pas requis bien que l'étude d'impact environnemental et social (EIES) soit publiée, joignez l'image/photo de la zone/du site/du paysage pour prouver qu'il est libre de tout usage (une simple déclaration ou lettre de l'emprunteur ne suffit pas), en plus de la déclaration de l'emprunteur selon laquelle il s'agit d'un terrain public.

Des modalités de mise en œuvre satisfaisantes ont-elles été convenues avec l’emprunteur puis adéquatement reflétées dans les documents juridiques du projet ?			Oui
C. Autorisation			
Le projet est-il conforme aux exigences de la Banque en matière de sauvegarde environnementale et sociale et peut être soumis à approbation ?			Non
Préparé par	Nom	Signature	Date
Spécialiste en sauvegarde environnementale :	Pilila CHONGO Chimwemwe Roberta MHANGO		16-févr.-26
Spécialiste en sauvegarde sociale :	Tananga Mathews NYIRENDA Daniel Ouma OGOL		24-mars-26
Chargé(e)s du Projet :	Herbert CHINOKORO		30-avr.-26
Soumis par			
Directeur/rice du Secteur :	M. Mtchera CHIRWA (Directeur AHWS)		25-mars-26
Autorisé par			
Directeur SNSC :	M. Maman-Sani ISSA		28-mai-26

8 LISTE DE CONTRÔLE DU FINANCEMENT ADDITIONNEL

La présente liste de contrôle démontre la conformité du projet de financement additionnel avec les exigences de la politique et des lignes directrices relatives au financement additionnel, en fonction du motif dudit financement. Veuillez, le cas échéant, documenter les enseignements tirés.

Critères d'éligibilité au financement additionnel en raison de l'extension du projet	Conformité (Oui / Non)	Justification/référence aux paragraphes pertinents
i. Performance satisfaisante du projet : Note de 3 ou plus pour l'objectif de développement (OD) (Satisfaisant). Note de 3 ou plus pour les progrès enregistrés dans la mise en œuvre (IP) (Satisfaisant). Les produits/effets et résultats consignés dans le dernier IPR du projet montrent que son impact à ce jour est conforme aux attentes définies dans le REP. Les dispositions clés du prêt/du don sont largement respectées, y compris les exigences en matière d'audit, de gestion financière et d'établissements de rapports sur les sauvegardes environnementales et sociales. Pour les projets confrontés à des difficultés fiduciaires ou liées aux sauvegardes environnementales et sociales, ou à d'autres problèmes consignés dans l'IPR, ceux-ci auraient dû être résolus ou un plan d'action réalisable élaboré, avant l'évaluation du financement additionnel. Pour les projets ayant connu des difficultés de mise en œuvre par le passé, celles-ci auraient dû être résolues et le projet aurait dû afficher de bons résultats pendant au moins six (6) mois avant la soumission de la demande de financement additionnel (FA) (paragraphe 1 de l'AFPG)	Oui	Le tout dernier IPR juge satisfaisant aussi bien l'objectif de développement du projet (ODP) que les progrès enregistrés dans sa mise en œuvre (IP). Le projet reste conforme aux principales dispositions du prêt, notamment en matière d'audit, de gestion financière et de sauvegarde environnementales et sociales. Les progrès enregistrés dans la mise en œuvre se sont considérablement accélérés ces six derniers mois, le contrat relatif au réseau principal de transport, d'une valeur de 82 233 286,26 USD, ayant été signé le 19 août 2025, et l'entrepreneur finalisant actuellement la mobilisation en vue du démarrage des travaux avant fin février 2026. Parallèlement, le contrat de conception-construction de la station de traitement des eaux (WTP), d'une valeur de 50 926 900 USD, devrait être signé avant fin février 2026. Il convient de noter que des progrès ont été réalisés dans la résolution des problèmes budgétaires affectant les services de consultant pour la révision de la conception et la supervision des réseaux de distribution - une étape essentielle vers l'attribution du contrat de travaux de génie civil financé par la Banque, les travaux relatifs aux réseaux de distribution représentant environ 53 % du financement total de la Banque pour le projet. L'EIES mise à jour a été approuvée par le ministère de l'Environnement le 14 octobre 2025 - Ces mises à jour intègrent désormais les localités prioritaires qui seront financées au titre du financement additionnel (FA). - Le/la consultant(e) chargé(e) de l'examen de la conception a été recruté(e) et les documents d'appel d'offres pour les travaux de distribution seront finalisés avant fin mars 2026 en vue du lancement de l'appel d'offres. Ce regain de dynamisme et ces ajustements stratégiques témoignent d'une ferme volonté de surmonter les obstacles rencontrés antérieurement dans le cadre de la passation de marchés et de la mise en œuvre des activités du projet.

ii. Le financement additionnel destiné aux activités ajoutées ou élargies constitue-t-il le meilleur mécanisme pour maximiser l'impact sur le développement et les résultats dans le domaine ou le secteur concerné, par rapport à d'autres outils de prêt tels qu'un projet reconduit, une opération entièrement nouvelle ou des instruments non liés à des prêts ? En d'autres termes, l'octroi d'un financement additionnel est-il une meilleure option que le lancement d'un nouveau projet ? (Paragraphe 12 (i) des Lignes directrices de l'AFPG)	Oui	Le financement additionnel constitue une meilleure option que le lancement d'un nouveau projet. Le projet initial a déjà mis en place une structure de mise en œuvre fonctionnelle, comprenant des équipes techniques, des systèmes de passation de marchés, des cadres de suivi et des mécanismes de gouvernance, notamment un comité de pilotage du projet garantissant la rentabilité et l'exécution du projet dans les délais. Le lancement d'un nouveau projet nécessiterait la duplication des processus administratifs, retarderait la mise en œuvre et accroîtrait les coûts. Le financement additionnel permet de renforcer des interventions qui ont fait leurs preuves. Il garantit ainsi la continuité et un impact plus rapide sur la base des activités déjà mises en œuvre dans le cadre du projet initial, tout en complétant les projets en cours financés par la Banque (phase I du Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural des basses terres du Lesotho) et la phase II du Projet d'approvisionnement en eau des basses terres du Lesotho, financée par la Banque mondiale et l'UE.
iii. La sélection des bénéficiaires des activités étendues repose-t-elle sur des critères objectifs (par opposition à des motivations politiques) ? Veuillez démontrer que la demande émane également des communautés bénéficiaires ou que celles-ci ont été consultées et ont approuvé la recommandation. (Paragraphe 7 de l'AFPG ; 21-22)	Oui	Les activités étendues trouvent leur origine dans une demande émanant des communautés, validée au travers de consultations systématiques, et sont guidées par des critères objectifs, fondés sur les besoins, garantissant ainsi une prestation de services équitable et efficace. Elles ont porté notamment sur les lacunes existantes en matière de services : accorder la priorité aux zones où la couverture en eau est insuffisante et où la charge de morbidité est élevée, telles qu'identifiées par les études de faisabilité de 2018 actualisées, les systèmes d'approvisionnement en eau en vrac et les études techniques préliminaires de nouveaux réseaux de distribution. Elles ont également porté sur les évaluations institutionnelles et les consultations des communautés ; et la préparation et la volonté de participation la communauté : les bénéficiaires ont démontré un engagement fort à participer aux activités du projet, y compris aux processus de construction et de prise de décision.

iv. Le projet est globalement conforme aux stratégies, priorités et politiques pertinentes du Groupe de la Banque, ainsi qu'aux priorités nationales, régionales et sectorielles, et l'environnement général est propice à sa réussite¹⁵¹⁶ (AFPG, paragraphe 12 (ii))	Oui	Le projet s'aligne sur : - la vision du Groupe de la Banque et l'objectif de la stratégie décennale de la Banque (SD 2023-2032), qui visent à contribuer à une croissance rapide, inclusive, résiliente et verte pour l'Afrique et à mettre en place une plateforme permettant d'assurer l'accès universel aux infrastructures et services de base pour les Basotho, notamment l'eau potable et l'assainissement. Le projet s'aligne également sur le quatrième Point cardinal soutenant la construction place d'infrastructures résilientes au climatique, en réalisant des ouvrages robustes et en favorisant la valorisation des ressources naturelles afin de promouvoir une croissance industrielle durable. Le projet s'aligne également sur les priorités stratégiques opérationnelles du FAD-16, qui visent le développement d'infrastructures de qualité durables et résilientes au changement climatique, ainsi que la gouvernance, le renforcement des capacités dans les pays bénéficiaires. - Le projet s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie de l'eau du Groupe de Banque africaine de développement (2021-2025), en particulier du pilier 2 : Renforcer la fourniture des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) afin qu'ils deviennent durables, résilients et inclusifs. - Le projet s'aligne également sur les objectifs et les priorités du pilier 1 du FAD-16 : Infrastructures de qualité, durables et résilientes face au changement climatique ; et du pilier 2 : Gouvernance, renforcement des capacités et gestion durable de la dette. Ce pilier répond à la nécessité de renforcer la gouvernance et les institutions dans les pays bénéficiaires. - Le Document stratégique de pays (DSP, 2025-2030) de la Banque pour le Lesotho, qui accorde la priorité : i) à la réalisation d'infrastructures durables et de qualité pour promouvoir l'industrialisation ; et ii) au renforcement des capacités institutionnelles et humaines afin d'améliorer l'efficacité du secteur public et de renforcer la compétitivité. - Les engagements du Lesotho au titre du Plan stratégique national de développement (NSDP II, 2023-2027), qui identifie les ouvrages hydrauliques comme une priorité pour la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé et le développement du secteur privé.
---	------------	---

¹⁵ Projet initial et projet de financement supplémentaire.

¹⁶ Le terme « région » désigne tout regroupement officiel de RMC dont le mandat est conforme à celui du Groupe de la Banque (communautés économiques régionales, organismes de bassin, etc.).

		- Les stratégies sectorielles, en particulier la Stratégie à long terme pour l'eau et l'assainissement, qui contribuent à la réalisation de l'ODD 6 (Eau propre et assainissement). - Le contexte au Lesotho est propice, marqué par un engagement fort du gouvernement en faveur du secteur de l'eau.
v. Le projet est globalement conforme aux objectifs de développement du projet initial ¹⁷ (paragraphe 12 (iii) de l'AFPG)	Oui	Cohérence avec les objectifs de développement initiaux - Le financement additionnel maintient l'objectif initial consistant à améliorer l'accès à des services WASH résilients au changement climatique et à renforcer les capacités institutionnelles. - Il étend la couverture à de nouvelles localités sans modifier les objectifs de développement fondamentaux du programme, garantissant ainsi la cohérence stratégique du secteur.
vi. Dans l'ensemble, le projet est techniquement réalisable (paragraphe 12 (iv) de l'AFPG)	Oui	Faisabilité technique - Les conceptions des ouvrages (par exemple, réservoirs, stations de pompage, conduites maitresses de distribution) sont techniquement solides et reposent sur des normes d'ingénierie éprouvées. - Le financement additionnel s'appuie sur les systèmes existants, garantissant ainsi la compatibilité et l'évolutivité. - La conception du projet laisse transparaître une forte faisabilité technique grâce à la priorité stratégique accordée aux systèmes gravitaires d'approvisionnement en eau. Cette approche permet de réduire considérablement la dépendance à l'égard des stations de pompage à forte consommation d'énergie, ce qui se traduit par : • une baisse des coûts d'exploitation, en particulier dans les zones reculées où l'accès à une fourniture fiable d'électricité est limité ; • une réduction de la consommation d'énergie, contribuant à la durabilité environnementale ; • une exploitation et une maintenance simplifiées, ce qui est particulièrement avantageux pour les équipes des services publics locaux ; et

¹⁷ Les objectifs du projet peuvent être les objectifs initiaux du projet (tels que le financement supplémentaire destiné à couvrir les dépassements de coûts, les déficits de financement ou les modifications du projet) ou des objectifs révisés (dans le cadre d'une modification ou d'une prolongation du projet).

		une durabilité, grâce à la réduction des charges opérationnelles à long terme.
vii. Le projet est globalement viable sur les plans économique et financier (paragraphe 12 (v) de l'AFPG)	Oui	- L'extension de la couverture du service générera des avantages économiques grâce à l'amélioration de la santé publique, à l'augmentation de la productivité et à la réduction des pertes d'eau. - La viabilité financière est assurée par les raccordements domestiques équipés de compteurs, qui permettent de générer des recettes pour l'exploitation et la maintenance.
viii. Les dispositions institutionnelles, fiduciaires, environnementales et sociales relatives au projet dans son ensemble sont satisfaisantes (paragraphe 12 (vi) de l'AFPG)	Oui	- Les études d'impact environnemental et social et les plans d'action pour la réinstallation sont en cours d'actualisation. - Les systèmes fiduciaires sont conformes aux normes de la Banque. - Ces dispositions seront étendues et adaptées au champ d'application du financement additionnel, garantissant la conformité et l'atténuation des risques.
ix. Les mesures d'atténuation des risques connexes sont satisfaisantes pour l'ensemble du projet ¹⁸ (paragraphe 12 (vii) de l'AFPG)	Oui	- Les risques liés au projet (par exemple, les risques techniques, environnementaux, sociaux) sont bien compris et atténués grâce aux cadres existants. - Le Lesotho, en tant que pays relevant exclusivement du FAD, présente un profil de risque de crédit satisfaisant pour les opérations souveraines, et le financement additionnel n'entraîne pas de nouvelle exposition financière au-delà du projet initial. - Les localités supplémentaires sont étroitement liées à celles du projet initial et leur exclusion présente un risque de troubles sociaux du fait de la hausse des demandes d'accès équitable à l'eau potable. Ces zones, tributaires de cours d'eau naturels asséchés, ont été confrontées à de graves sécheresses, ce qui les rend très vulnérables aux chocs climatiques. Les nouvelles infrastructures permettront de renforcer la résilience et de réduire ces risques. Ne pas traiter ces questions pourrait compromettre la mise en œuvre réussie du LLWDSP III.
x. L'évaluation de la qualité à l'entrée (QaE) du projet et l'évaluation de son risque de crédit global sont jugées satisfaisantes pour les opérations souveraines financées sur les		Le projet, dans son ensemble, bénéficie d'une évaluation QaE satisfaisante, avec des objectifs clairs, une conception solide et des dispositions

¹⁸ Sous réserve de l'approbation du Comité des risques de crédit en ce qui concerne les limites d'exposition et la disponibilité des ressources.

ressources de la BAD dans les pays relevant uniquement du FAD (AFPG, paragraphe 12 (viii))		institutionnelles robustes garantissant un point d'entrée de haute qualité pour le passage à l'échelle. À cet effet, les plans seront prêts dès fin novembre 2025 et un système de passation anticipée de marchés sera utilisé pour les travaux de génie civil et les services de conseil en mobilisation communautaire.
xi. L'Emprunteur/le Bénéficiaire s'est-il engagé à étendre les activités du projet ? La préparation d'un prêt/d'un don additionnel apporterait-elle des gains en matière de procédure ou de rentabilité à l'Emprunteur/au Bénéficiaire, par rapport à la préparation d'un projet reconduit ou d'un autre nouveau projet ? L'ampleur ou la portée du projet d'extension peut-elle être facilement intégrée dans le cadre du projet en cours, en s'appuyant sur les capacités d'exécution existantes de l'Emprunteur/du Bénéficiaire et autres dispositions du projet ? (Paragraphe 7 de l'AFPG ; 21-22)	Oui	• L'Emprunteur a démontré un engagement fort en faveur de l'extension des activités du projet, en s'appuyant sur la dynamique et les capacités institutionnelles développées pendant l'exécution en cours du projet initial. Cet engagement se reflète dans les mesures proactives prises pour relever les défis rencontrés dans la mise en œuvre et la planification stratégique visant à étendre la prestation de services en incluant les bénéficiaires des trois nouvelles localités. • La préparation d'un prêt additionnel constitue une alternative rentable et efficace sur le plan procédural au lancement d'un nouveau projet ou d'un projet reconduit. L'exploitation du cadre du projet existant permet : • de rationaliser les processus de passation de marchés et de gestion financière ; • d'assurer la continuité des modalités de mise en œuvre et de l'engagement des parties prenantes ; et • de réduire les coûts de transaction et de mobiliser plus rapidement des ressources. - De plus, la portée et l'ampleur de l'extension proposée peuvent être facilement intégrées au cadre du projet en cours. L'Emprunteur a déjà mis en place des structures de mise en œuvre solides, notamment : • une équipe d'exécution du projet pleinement opérationnelle ; • des capacités institutionnelles renforcées grâce à des efforts continus de renforcement des capacités ; et • des systèmes de sauvegardes et de suivi bien établis. – Ces dispositions existantes constituent une base solide pour l'extension du projet, garantissant la mise en œuvre efficace et efficiente des activités élargies, tout en restant en phase avec les objectifs de développement initiaux et en renforçant l'impact.

xii. L'extension du projet avait-elle été anticipée lors de l'évaluation de la faisabilité du projet initial ? L'Emprunteur/le Bénéficiaire a-t-il fourni une justification ? Est-il en mesure de mettre à disposition le financement additionnel ? A-t-il pu trouver d'autres bailleurs de fonds et a-t-il justifié sa demande de financement additionnel auprès du Groupe de la Banque ? (Paragraphe 7 ; 21-22 de l'AFPG)	Non	L'extension du projet à des localités supplémentaires grâce à des réseaux de distribution élargis n'était pas prévue dans le rapport d'évaluation du projet initial. Les installations de traitement de l'eau constituent les ouvrages et les canalisations de transport financées par le consortium arabe, qui étaient destinés à une mise en œuvre graduelle et mettaient en évidence le potentiel d'extension en fonction de l'évolution des besoins et des performances. La conception de la station de traitement de l'eau intégrait une flexibilité permettant d'ajouter des localités supplémentaires et d'améliorer les ouvrages, sous réserve de la disponibilité des ressources et des capacités d'exécution. L'Emprunteur/le Bénéficiaire a fourni une justification claire de la demande de financement additionnel. Celle-ci comprend : • la nécessité d'étendre les services aux localités mal desservies et nouvellement identifiées, chose rendue possible grâce à l'optimisation de la conception ; • la possibilité de tirer parti des structures et des capacités existantes du projet pour assurer une mise en œuvre rentable des activités élargies ; • un engagement à garantir un accès équitable aux services d'eau et d'assainissement, conformément aux priorités nationales de développement. Il est important de noter que l'Emprunteur a démontré qu'il était prêt à mettre à disposition son financement de contrepartie, notamment, au travers : • de la prise de dispositions budgétaires et d'une harmonisation avec les cadres de planification nationaux ; et • d'une concertation préalable avec les parties prenantes de Butha Buthe et des trois autres localités afin d'assurer une intégration harmonieuse des activités d'extension. En outre, les engagements de cofinancement existants du consortium de bailleurs de fonds arabes - composé du Fonds de l'OPEP pour le développement international, du Fonds saoudien de développement, du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement, de la BADEA et du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe - s'étendront également au périmètre élargi. Leur contribution continue au projet initial garantit que tant les infrastructures de traitement de l'eau que le réseau de transport d'eau sont pleinement opérationnels, permettant ainsi un acheminement efficace de l'eau vers les réseaux de distribution de toutes les localités, y compris les trois nouvelles.
--	-----	--

xiii. Le financement additionnel est-il conforme à la Politique relative aux dépenses éligibles au financement du Groupe de la Banque ? (Paragraphe 22 de la Politique relative au financement additionnel)	Oui	
xiv. Des retards seront-ils accusés dans l'achèvement des activités prévues dans le cadre du projet si un financement additionnel est accordé ? (Paragraphe 7 ; 21-22 de l'AFPG)	Non	
xv. L'Emprunteur/le Bénéficiaire s'engage-t-il/est-il en mesure de traiter rapidement le financement additionnel afin de permettre l'achèvement sans heurts et réussi des activités qu'elle soutiendrait ? (Paragraphe 7 ; 21-22 de l'AFPG)	Oui	